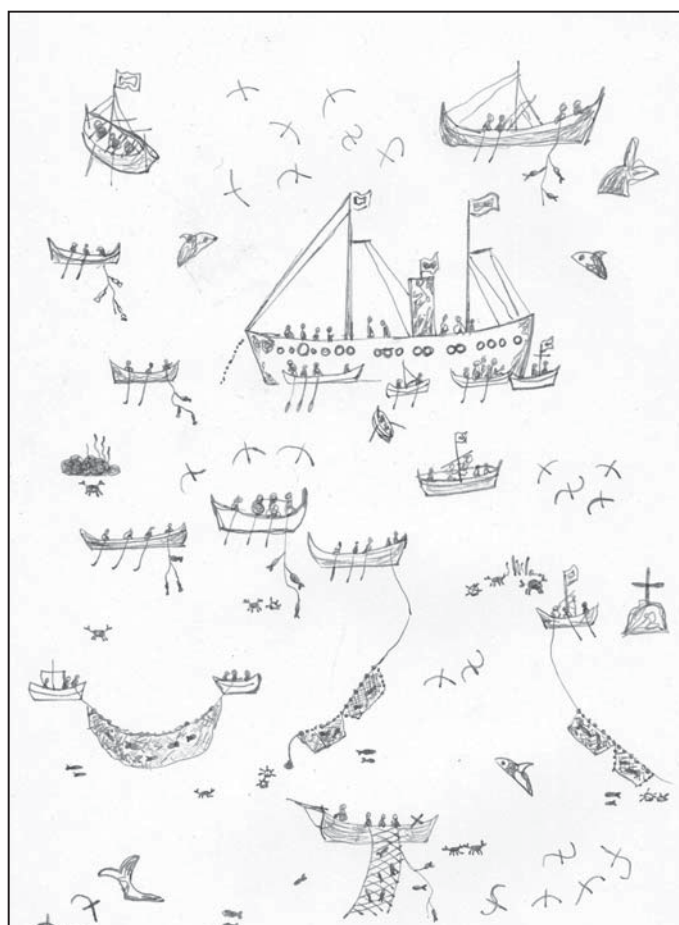


SAMUDRA

REVUE

REVUE TRIANNUELLE DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI À LA PÊCHE ARTISANALE



Chili : catastrophes naturelles

États-Unis : commerce de détail du poisson

Petits poissons d'eau douce autochtones

Journée mondiale des pêcheurs

Programme de travail de la CDB

sur les aires protégées

Danemark : les QIT



L'ICSF est une Ong internationale qui s'intéresse aux problèmes de la pêche à travers le monde. Ce collectif est officiellement reconnu par le Conseil économique et social des Nations unies et il est sur la liste spéciale des Ong internationales à l'OIT. Il a aussi le statut d'organisme de liaison à la FAO.

Il constitue un réseau mondial de militants associatifs, d'enseignants, de techniciens, de chercheurs et scientifiques. Il suit l'actualité, effectue des études, facilite les échanges, mène des campagnes d'opinion et

d'action, diffuse l'information. Sa revue SAMUDRA (Océan en sanskrit) sera heureuse de recevoir réactions et contributions. La correspondance doit être adressée au bureau de Chennai (Madras) en Inde.

Les opinions exprimées dans les articles publiés sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'ICSF.

Toute la série SAMUDRA est disponible en anglais, en français et en espagnol sur <http://www.icsf.net>



FRONT COVER



La Bataille du Trolldjord
encre sur papier
de Astri Album

PUBLIÉ PAR

Chandrika Sharma pour
Collectif international d'appui à la
pêche artisanale
27 College Road, Chennai 600 006,
Inde
tél : (91) 44-2827 5303
fax : (91) 44-2825 4457
courriel : icsf@icsf.net

BUREAU DE L'ICSF EN BELGIQUE
Sentier des Rossignols 2
1330 Rixensart, Belgique
tél : (32) 2-652-5201
fax : (32) 2-654-0407
courriel : brian@scarlet.be

PRÉPARÉ PAR

K G Kumar

TRADUCTION

Gildas Le Bihan

MISE EN PAGE

P Sivasakthivel

IMPRIMÉ PAR

Nagaraj and Company Pvt. Ltd,
Chennai

DESSINS DE

Sandesh (sandeshcartoonist
@gmail.com)

PUBLICATION NON COMMERCIALE
À DIFFUSION LIMITÉE

SAMUDRA News Alerts

SAMUDRA News Alerts est un service de veille gratuit
qui diffuse, quotidiennement et avec un résumé
hebdomadaire, des nouvelles et des analyses relatives
au monde de la pêche, de l'aquaculture et domaines
connexes, en format ordinaire ou html.

Il s'agit de documents de bonne source qui traitent
essentiellement de la pêche artisanale, surtout dans
les pays du Sud, de la place des femmes dans ce
secteur d'activité, de la sécurité en mer, mais aussi
de problèmes environnementaux, des océans. Vous
pouvez vous abonner à ce service sur le site de l'ICSF
(www.icsf.net), où vous trouverez également la
collection complète de la revue SAMUDRA.

QUATRIÈME DE COUVERTURE



Marché aux poissons
en Orissa, Inde
photo Neena Koshy/ICSF

SAMUDRA

REVUE

REVUE TRIANNUELLE DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI À LA PÊCHE ARTISANALE

N° 55 | MARS 2010

NEENA KOSHY/ICSF



CHILI

Secours sismiques 4

Les carences de l'État face au
tremblement de terre et au tsunami

ÉTATS-UNIS

Ça change dans ce secteur 7

Les Américains veulent des
produits durables : conséquences

SIERRA LEONE

Les défis, les options 11

De nouvelles opportunités
s'ouvrent à la pêche artisanale

PROFIL

Gérer un écosystème 15

Démarche participative
dans le Golfe du Bengale

DANEMARK

Partager les richesses 18

Un mélange fructueux
de droits et de responsabilités

FRANCE

On s'y est mis 24

Les pêcheurs artisans de Bretagne
s'orientent vers une pêche durable

COMPTE-RENDU

Un temps pour innover 26

Une conférence à Lorient pour
marquer la Journée mondiale des pêcheurs

COMPTE-RENDU

Une protection douteuse 30

Évaluation du Programme de
travail de la CDB sur les aires protégées

CRITIQUE

Les cœurs des pêcheurs 35

Un film qui rappelle la coexistence
passée entre pêcheurs israéliens et palestiniens

COMPTE-RENDU

Petits mais nourrissants 37

D'humbles espèces
autochtones bien utiles

CHILI

Expérience concluante ? 42

Droits d'usage territoriaux
dans la pêche

IN MEMORIAM

Un grand rassembleur 47

Harekrishna Debnath était
un homme de cœur et d'action

ÉDITORIAL 3

BRÈVES 50



CONAPACH

À Curanipe, Région du Maule, Chili, l'une des localités dévastées par le tremblement de terre et le tsunami qui a suivi

Face aux catastrophes

Après une catastrophe comme celle qui vient de frapper le Chili, les efforts de réhabilitation et de reconstruction devraient s'inspirer d'une démarche participative

Le 27 février 2010, le Chili était frappé par un tremblement de terre de magnitude 8,8 puis par un tsunami qui a dévasté la côte. Les autorités ont fait état de 500 morts, 96 disparus, 800 000 blessés et déplacés. Les dégâts matériels sont évalués à 30 milliards de dollars, soit 17 % du Produit intérieur brut. Cette catastrophe vient après une série de calamités naturelles qui se sont produites dans une période récente en diverses régions de la planète. Entre fin septembre et début octobre 2009, les Philippines ont été durement touchées par trois typhons successifs (Ketsana, Parma et Miranae) qui ont provoqué beaucoup de dégâts et de destructions, affecté environ 10 millions de personnes et tué un millier. Le 29 septembre 2009, un séisme sous-marin de magnitude 8 situé dans la région des Îles Samoa déclenchait un tsunami, avec d'importants dégâts et pertes de vies humaines aux Samoa indépendantes, aux Samoa américaines et à Tonga. La plupart des victimes (189 au moins) étaient des Samoa indépendantes. Un jour plus tard, un tremblement de terre de magnitude 7,6 touchait l'île indonésienne de Sumatra, faisant plus d'un millier de victimes. Le 12 janvier 2010, un tremblement de terre de magnitude 7 frappait Haïti, affectant plus de 3 millions de personnes et faisant 230 000 morts, 300 000 blessés et un million de sans-abri.

Les récentes catastrophes naturelles ont donc touché des millions de gens, détruit des maisons, des écoles, des hôpitaux, des routes et autres infrastructures, et bouleversant évidemment les moyens d'existence. On voit bien que les populations restent toujours vulnérables face à ces événements. On voit aussi que les systèmes d'alerte rapide, de riposte et d'adaptation restent insuffisants, et qu'il faudrait des normes de base en matière de planification urbaine et rurale, de construction et développement, de gestion de l'environnement.

Ces calamités sont autant de sonnettes d'alarme, que doivent entendre les gouvernements en particulier. Et compte tenu de l'élévation prévisible du niveau de la mer et des conditions climatiques extrêmes associées au changement climatique, il est évident qu'il faudrait s'occuper tout particulièrement des zones côtières et des populations vulnérables qui y vivent. Pratiquement le quart de la population mondiale demeure à moins de 100 km du littoral,

et cette tendance va continuer. L'expérience et le bon sens disent qu'il faut se préparer, surtout au niveau des communautés, qu'il faut mettre en place des systèmes d'alerte, de communication et de riposte qui fonctionnent convenablement. Une bonne planification et des normes de construction appropriées contribueraient à sauver des vies et à réduire les destructions. Pour le Chili, par exemple, il a été dit que le respect de ces normes en milieu urbain a permis de limiter de façon importante le nombre de victimes lors du récent séisme. Il est également indispensable d'adopter et d'appliquer des mesures réglementaires afin d'encadrer les activités qui polluent et dégradent l'environnement côtier et ses capacités à protéger les populations locales contre

de nouvelles calamités naturelles.

De l'expérience acquise dans d'autres catastrophes, on voit aussi combien il est utile de pouvoir disposer de données de référence, de systèmes d'information fiables en matière d'aide et de réhabilitation. Le Chili, qui entre maintenant dans la phase de reconstruction, ferait bien de tirer les

leçons de ce qui s'est passé ailleurs. Invariablement, ce sont les plus pauvres, les plus démunis de biens matériels (plus invisibles également dans les papiers de l'Administration) qui restent les plus vulnérables pendant et après les catastrophes. Après le tsunami de 2004 dans l'océan Indien, il a été dit que, parmi ceux qui n'avaient pas touché d'indemnisation pour des pertes subies, il y avait des groupes défavorisés comme les vendeuses et transformatrices et les petits pêcheurs.

C'est pour cela que, dans un contexte semblable, la CONAPACH (Confédération nationale des pêcheurs artisans du Chili) demande au gouvernement de prendre en compte les pertes subies cette saison par les personnes qui récoltent des algues ou pêchent en plongée. Elles ont besoin d'une aide, d'une indemnisation pour tenir pendant l'hiver prochain. Il ne faudrait pas indemniser uniquement ceux qui ont perdu le plus d'argent, pour le bateau, le moteur, les engins de capture. L'évaluation du préjudice et de l'indemnisation devrait, au contraire, aller dans le sens d'une certaine justice socio-économique. Ajoutons que les programmes de réhabilitation fonctionnent bien mieux lorsque les communautés et leurs organisations sont pleinement intégrées à la manœuvre.



Secousses sismiques

Les insuffisances de la riposte de l'État chilien au séisme et au tsunami révèlent un échec systémique et la nécessité d'un mécanisme d'alerte plus efficace

4

Le 27 février 2010, à 3 h 34 du matin heure locale, la région centre-sud du Chili a été réveillée par un tremblement de terre de magnitude 8,8. L'épicentre était situé au large, à une profondeur d'environ 35 km et à une centaine de km de Concepción, la deuxième plus grande ville du pays, peuplée de 670 000 habitants. À 3 h 52, la première vague du raz-de-marée a été produite ; environ une heure après l'arrivée de la troisième et dernière vague à 6 h 32, le Sous-secrétaire à l'Intérieur rejetait l'idée d'un tsunami.

C'est grâce à la longue expérience du pays avec les séismes que la liste des morts n'a pas été plus longue. En mai 1960, le

sérieuses. Cela correspond à une bande côtière d'environ 700 km entre San Antonio et Valdivia ».

Dans un premier recensement effectué par *Les Nouvelles d'Ecoceanos* avec des informations provenant de diverses stations radio, de journaux locaux, de Facebook, Twitter et de contacts avec des associations et des communautés du littoral, il est dit que, « entre San Antonio et l'embouchure de la rivière Rapel au sud de la Région V (Valparaíso), les *caletas* (petits ports) ont subi des affaissements, un grand nombre de bateaux artisans ont été retournés, les sites de débarquement et les entrepôts ont été détruits. Il y a eu aussi des dégâts dans les installations portuaires et les activités commerciales liées au tourisme. La situation est identique de Puerto Saavedra (Région de La Araucanía) jusqu'à Corral (Région de Los Ríos).

Selon *Les Nouvelles d'Ecoceanos*, une centaine de caletas de pêche artisanale auraient été complètement détruites et 70 autres auraient constaté des dommages à des degrés divers aux infrastructures, aux bateaux, aux habitations, et aux habitants eux-mêmes. Bateaux et engins de capture, installations portuaires et de réfrigération, systèmes d'adduction d'eau et d'électricité, bâtiments publics, écoles, hôpitaux, hangars et entrepôts, routes d'accès sont plus ou moins inutilisables. Dans des endroits qui ont été moins touchés, la sécurité et les conditions de fonctionnement sont cependant précaires. On estime que les effets du séisme et du tsunami sur l'économie du littoral et les populations de pêcheurs artisans pourraient durer au moins deux ans, car le raz-de-marée a modifié la géographie dans de nombreux secteurs. La CONAPACH (Confédération nationale des pêcheurs artisans du Chili) a calculé que 123 *caletas* de 6 Régions ont été touchées, que 2 700 embarcations ont été détruites, ce qui affecte

On estime que les effets du séisme et du tsunami sur l'économie du littoral et les populations de pêcheurs artisans pourraient durer au moins deux ans...

plus puissant séisme jamais enregistré (9,5 sur l'échelle de Richter) frappait le sud du Chili. Il a provoqué, avec le tsunami qui a suivi, la mort de 1 655 personnes et laissé environ 2 millions de gens sans abri. En 1985, le centre du pays était touché par un séisme moins puissant mais également très dévastateur.

Le tremblement de terre et le tsunami de février dernier ont touché surtout 6 des 15 Régions du pays, de la Région VI (O'Higgins) jusqu'à la Région IX (La Araucanía) où, selon *Les Nouvelles de l'Ong Ecoceanos*, « ...la destruction des communautés de pêcheurs et petits récolteurs d'algues et de coquillages est presque totale. Dans la Région de Valparaíso et celle de Los Lagos, les destructions sont

Cet article a été écrit par **Brian O'Riordan** (briano@scarlet.be) à partir de diverses sources

directement les capacités de production de 26 000 pêcheurs et de leurs familles et a détruit complètement les récoltes d'algues entreposées sur les plages.

Des critiques s'élèvent

Un article écrit par plusieurs auteurs appartenant au Centre chilien d'alerte au tsunami conclut que la réaction officielle au séisme constitue « un catalogue d'erreurs, de manques d'attention, d'inefficacité et d'irresponsabilité ». Il dit notamment ceci : « ... Six minutes seulement après, la localisation de l'épicentre était connue (dans le Pacifique à environ 90 km au nord-est de la ville de Concepción), mais le Service hydrographique et océanographique de la Marine chilienne (SHOA) chargé de l'équipement permettant d'évaluer l'éventualité d'un raz-de-marée n'a pas fonctionné, n'a pas donné de directive claire, n'a pas observé le protocole prévu. Quant à l'ONEMI, le Bureau national des urgences, il a continué à annoncer qu'il n'y avait pas de raz-de-marée ».

Et pourtant, à 3 h 46, le Centre d'alerte au tsunami de Hawaï (PTWC) avait informé le SHOA que « ... Un séisme de cette ampleur est capable de provoquer un tsunami destructeur qui pourrait frapper le littoral près de l'épicentre. Les autorités devraient prendre les mesures qui s'imposent face à cette éventualité ». Mais le marin qui était de garde ne parlait pas l'anglais. Deux minutes plus tard, un scientifique du PTWC, Victor Sardiña, disait au SHOA en espagnol qu'il devrait lancer l'information et avertir les autres pays du Pacifique. Une heure plus tard, cette même personne disait au SHOA que « l'enregistrement des niveaux de la mer montre qu'un raz-de-marée s'est formé » et qu'il devrait alerter les autres pays du Pacifique Sud.

La Directrice de l'ONEMI, Carmen Fernández, a affirmé que des membres de son service avaient été clairement informés à trois reprises par le SHOA qu'il n'y avait pas de possibilité de raz-de-marée. « Il y avait un tel degré d'imprécision et d'ambiguïté que personne n'était capable de prendre une décision, que d'un point de vue technique il n'était même pas possible d'agir étant donné qu'il n'y avait pas de système disponible pour alerter les gens à temps et leur permettre de fuir... D'un point de vue personnel (en tant que témoin), je peux dire que ceux qui écoutaient la radio ici ou chez eux auraient seulement entendu

l'opérateur du SHOA dire à trois reprises qu'il n'y avait pas de possibilité de tsunami ».

Le 10 mars, Carmen Fernández quittait son poste, admettant qu'elle avait tardé à réagir au tremblement de terre. C'était le troisième haut responsable à s'en aller du fait de cet événement. Auparavant, le chef du SHOA, Marino Rojas Busos, avait été limogé, et le Vice-ministre de l'Intérieur, Patricio Rosende, avait également démissionné. Sebastian Chaguan, le Procureur général de la République chargé

La CONAPACH (Confédération nationale des pêcheurs artisans du Chili) a calculé que 123 caletas de 6 Régions ont été touchées, que 2 700 embarcations ont été détruites, ce qui affecte directement les capacités de production de 26 000 pêcheurs et de leurs familles...

de déterminer s'il y a lieu de poursuivre les autorités qui ont omis de lancer une alerte au tsunami a dit : « Cela aurait pu sauver des vies ». Mais il a ajouté par la suite : « Aucun précédent ne nous permet de déterminer s'il existe une responsabilité pénale. Le Parquet n'ouvrira donc pas d'enquête en ce sens pour le moment car, en matière de responsabilité éventuelle des services de l'État, les rapports actuels sont contradictoires ».

Des critiques ont également été exprimées à l'encontre des choix faits par les pouvoirs publics en matière d'aide

CADUZZI SALAS



Sur la plage de Pichilemu, Région d'O'Higgins, des 7-9 m en polyester qui auparavant pêchaient le merlu et le crabe

CADUZZI SALAS



Scène de dévastation à Boyeruca, Région d'O'Higgins.

Sur les 15 Régions du pays, 6 ont été frappées par le séisme et le tsunami qui a suivi

(4 000 dollars) est prévue. Selon la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), un millier d'embarcations sont considérées comme perdues, ce qu'indique le Rapport de situation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) du Secrétariat général des Nations Unies. La FAO a demandé au Fonds central d'intervention d'urgence des Nations unies une aide d'un million de dollars en faveur du secteur de la pêche afin de donner à 6 900 pêcheurs les outils de travail indispensables.

Commentaire de Zoila Bustamente :
« L'aide prévue par le gouvernement c'est une aumône, ça ne suffit pas. Avec cet argent, les sinistrés ne pourront jamais réparer ou acheter du neuf. L'un des gros problèmes des pêcheurs artisans c'est l'endettement, et ils sont incapables d'obtenir un prêt bancaire. Ce geste du gouvernement est assurément bien insuffisant pour réparer les dégâts causés par le tsunami ». Et la présidente de la CONAPACH a ajouté : « En ces moments difficiles pour notre pays, et en particulier les caletas des pêcheurs artisans, deux mots sont bien présents dans notre esprit : solidarité et union ».

3

aux sinistrés. Au lieu de se tourner vers les réseaux nationaux de commerçants, agriculteurs et centres de distribution, le gouvernement a préféré traiter avec quatre grandes chaînes de supermarchés dans les Régions VII et VIII et leur verser 10 millions de dollars pour la fourniture de nourriture, d'eau et de vêtements. Dans ce contexte, la CONAPACH a activé un réseau de solidarité appelé *Caleta pour caleta* afin de mettre en contact les communautés de pêcheurs se trouvant dans des zones épargnées par le séisme et le tsunami et celles qui ont souffert, en particulier celles qui ont été complètement rasées dans les Régions VII et VIII. À ce sujet, Zoila Bustamente, la présidente de la CONAPACH, a déclaré : « L'idée principale c'est que les caletas n'ayant subi aucun dommage, dans le Nord et le Sud, viennent en aide à celles qui sont dans la souffrance. Chaque caleta indemne devrait adopter une caleta dans le besoin et lui apporter une aide matérielle ». La CONAPACH a également ouvert un compte bancaire spécial pour porter assistance à ceux qui se retrouvent dans le dénuement à la suite de cette catastrophe.

Le Ministère de l'économie a promis un montant de 5 500 millions de pesos (10,3 millions de dollars pour contribuer à la reconstruction de la pêche artisanale, avec une « voie rapide » pour accélérer le processus. Pour aider les propriétaires de bateaux artisans à remplacer ou réparer leur outil de travail, une somme individuelle de 2,1 millions de pesos

Pour plus d'information



www.conapach.cl

CONAPACH

www.ecoceanos.cl

Ecoceanos

www.greengrants.org/breakingnews.php?news_id=277

Fonds pour la reconstruction après la catastrophe au Chili

http://www.cinu.org.mx/chile/docs/OCHAsiteresituacion_No._5-eqOCHA-20100308%5B1%5D.pdf

Rapport de situation de l'OCHA

Ça change dans ce secteur

L'approvisionnement du marché américain en produits *durables* pose des problèmes aux fournisseurs dans les pays en développement

Lorsque Wal-Mart a annoncé en 2006 qu'il prévoyait d'acheter, d'ici 2011, tout son poisson sauvage frais ou congelé dans des pêcheries certifiées par le MSC, les réactions ont été mitigées. Certains se demandaient quelles pouvaient bien être les motivations de cette entreprise. Beaucoup pensaient que le client classique de Wal-Mart n'était pas prêt à payer davantage pour un poisson estampillé *durable*. Wal-Mart est le plus gros distributeur mondial, avec des ventes qui ont dépassé les 404 milliards de dollars en 2009. Il n'était pas du tout certain qu'il puisse parvenir à cet objectif, et on se posait aussi des questions quant aux répercussions possibles d'une telle détermination sur les pêcheries fournisseuses des produits désirés. Et les autres distributeurs américains allaient-ils suivre la même démarche ?

Nous avons là un exemple parmi d'autres de l'évolution considérable du commerce de détail des produits de la mer aux États-Unis au cours des dernières années. Tous les distributeurs américains n'ont pas suivi Wal-Mart et opté pour l'objectif de 100 % de produits de la mer venant de pêcheries certifiées MSC. Mais un nombre croissant d'opérateurs qui sont en contact direct avec la clientèle (chaînes nationales de supermarchés, chaînes de restaurants, services de restauration collective, épiciers et restaurateurs indépendants...) ont défini des politiques de sourcing qui incorporent la durabilité environnementale dans leurs conditions. Cela a eu un effet d'entraînement sur le reste de la chaîne d'approvisionnement tant pour des produits locaux qu'importés. Cela signifie acheter de plus en plus de produits sauvages ou d'élevage à des fournisseurs considérés comme ayant des pratiques durables par des programmes d'écocertification (via des organismes certificateurs) ou des campagnes de

sensibilisation (via des guides de l'acheteur lancés par des aquariums notamment).

Le présent article se propose de décrire brièvement le paysage des produits de la mer durables sur le marché américain, d'analyser les motivations qui sous-tendent les politiques d'approvisionnement des distributeurs et les répercussions potentielles sur les fournisseurs dans les pays en développement.

Deux principaux programmes d'écocertification apportent des produits certifiés au commerce de détail américain, l'un pour le poisson de capture, l'autre pour l'aquaculture. Le programme le plus présent sur le plan international pour le poisson de capture vient du MSC, qui certifie les pêcheries sur la base de leur impact environnemental et de la gestion du stock concerné. Les produits en provenance de pêcheries certifiées MSC se vendent dans tout le commerce de détail américain, bien que tous ne portent pas le logo MSC. Les

Deux principaux programmes d'écocertification apportent des produits certifiés au commerce de détail américain, l'un pour le poisson de capture, l'autre pour l'aquaculture.

produits estampillés MSC se trouvent dans de nombreux supermarchés différents, mais le degré de notoriété reste relativement faible chez les consommateurs. Pour ce qui est de l'aquaculture, l'Alliance mondiale de l'aquaculture (GAA), avec le Conseil de certification en aquaculture (ACC), sa structure partenaire, dispose de normes pour certifier la crevette d'élevage, le poisson-chat et le tilapia sur la base des meilleures pratiques aquacoles, et développe des normes pour d'autres espèces aussi. Les restaurants Darden,

*Cet article a été écrit par **Cathy Roheim** (crw@uri.edu), Professeure, Département d'économie de l'environnement et des ressources naturelles, Directrice de l'Initiative URI pour des produits de la mer durables (collaboration entre RI Sea Grant College Program et College of Environment and Life Sciences), Université de Rhodes Island (URI), États-Unis*



Un restaurant Red Lobster dans l'Illinois, États-Unis. Les restaurants Darden (société mère de la chaîne Red Lobster) ont été un fidèle partisan de la GAA

comme dans les feux de signalisation. Les guides à l'usage du consommateur sont de plusieurs sortes : petites fiches, guides Internet, guides téléphoniques pour les produits recommandés. Le programme Seafood Watch de l'Aquarium de la baie de Monterey (MBA) en Californie est le plus prolifique et sans doute le plus performant de ces programmes. Il conseille actuellement de gros prestataires de services de restauration (Compass Group, Aramak...) pour les aider à bien choisir leurs sources d'approvisionnement. D'autres aquariums (New England Aquarium à Boston, Shedd Aquarium à Chicago...) conseillent une clientèle d'entreprises de produits de la mer dans le même domaine.

Les programmes du genre MBA recommandent habituellement les produits venant de pêcheries certifiées MSC. À noter cependant que le MBA a fait passer récemment le colin d'Alaska estampillé MSC de la catégorie *meilleur choix* à la catégorie *bonne alternative* (liste orange), cela à cause des préoccupations relatives au chalutage de fond. Malgré des programmes de certification comme celui de la GAA, par exemple, la crevette tropicale sauvage ou d'élevage reste sur la liste rouge. Certains clients (Compass Group...) déclarent avoir réduit leurs achats de crevettes d'élevage à la suite de ces recommandations. Mais tout récemment, le même Compass Group a fait savoir qu'il achètera de la crevette d'élevage à Contessa Premium Foods, avec l'approbation de l'Aquarium de la baie de Monterey.

Le programme ASC

Y aura-t-il à nouveau du changement lorsque le Conseil pour une bonne gestion de l'aquaculture (ASC) lancera son programme de certification de la crevette d'élevage et autres espèces et attribuera ses écolabels ? On verra bien ! Ce programme se fondera sur des normes qui auront été élaborées après un dialogue approfondi sur diverses espèces organisé par le WWF (Fonds mondial pour la nature), qui a déjà beaucoup apporté en tant que partie prenante dans ce domaine.

Les écolabels et ces recommandations ont à l'évidence un rôle important dans les politiques d'approvisionnement en produits durables du commerce de détail aux États-Unis. On peut se demander ce qui incite ces commerçants à poursuivre une telle démarche. Pourquoi Wal-Mart s'est-il

société mère de la chaîne de restaurants Red Lobster, a été un fidèle partisan de la GAA. On peut trouver de la crevette d'élevage certifiée par l'ACC dans plusieurs chaînes de supermarchés, notamment Wal-Mart et Target.

Comme toutes les pêcheries et toutes les espèces d'élevage ne sont pas encore certifiées et qu'il y a des opinions divergentes en matière de certification, le secteur de la vente au détail peut, en plus de ces programmes d'écolabélisation, tenir compte aussi des recommandations

Ces programmes ont évolué au cours de la dernière décennie et font maintenant des recommandations aux consommateurs et aux entreprises sur ce qu'il convient d'acheter ou de ne pas acheter, en se référant à divers critères environnementaux.

faites par des groupes environnementaux (Blue Ocean Institute, aquariums...) pour déterminer la durabilité environnementale des produits de la mer. Ces programmes ont évolué au cours de la dernière décennie et font maintenant des recommandations aux consommateurs et aux entreprises sur ce qu'il convient d'acheter ou de ne pas acheter, en se référant à divers critères environnementaux. Ils utilisent souvent des catégories comme *meilleur choix*, *bonne alternative*, *poisson à éviter* en combinaison avec des listes *vertes*, *orange* et *rouge*,

engagé à acheter, d'ici 2011, 100 % de son poisson frais ou congelé dans des pêcheries certifiées MSC ? Est-ce parce que des groupes écologistes font pression sur la profession, ou que les consommateurs réclament des produits de la mer durables ? La réponse est plus compliquée que l'un ou l'autre de ces postulats. Pour le moment il s'agit plus de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) que d'une demande des consommateurs. Les entreprises veulent protéger leur image de marque et agir comme il faut. Travailler avec les groupes écologistes de manière positive, c'est une façon d'éviter ce qui pourrait nuire à leur image. Mais dans la RSE, il y a aussi évidemment des considérations économiques concrètes. À l'occasion d'une enquête que nous avons réalisée récemment sur les principaux opérateurs américains du commerce de détail, restaurants, services de restauration collective et autres distributeurs, nous avons identifié plusieurs raisons à cet intérêt pour les produits de la mer durables. Il y a le besoin de promouvoir des pêcheries durables afin d'éviter qu'un effondrement de la ressource ne vienne tarir les approvisionnements, ce qui impose des coûts réels à leurs affaires. La traçabilité garantie par la certification de la chaîne de contrôle contribue à éviter l'achat de poissons pêchés illégalement. Dans le contexte économique actuel, la plupart des entreprises disent que cette démarche leur coûte de l'argent, et qu'elles ne s'attendent pas à récupérer ces coûts sur le consommateur à court terme. Conscientes que la durabilité d'un produit n'est pas gratuite, elles prévoient évidemment de le faire un jour ou l'autre de cette façon, lorsque l'économie mondiale se portera mieux.

Tout cela est susceptible de causer certaines préoccupations dans les pays en développement exportant vers les États-Unis, lesquels importent plus de 80 % des produits de la mer qu'ils consomment, dont une bonne partie vient justement de ces pays. Nombreux sont les pays exportant vers les États-Unis, mais les plus importants fournisseurs, en termes de valeur, sont la Chine, la Thaïlande, l'Indonésie, le Vietnam, l'Équateur, l'Inde. La Chine est dans une position assez singulière car elle reçoit de pays développés (États-Unis, Norvège, Russie...) des quantités substantielles de poissons qui sont transformées sur place puis réexportées.

Si la tendance actuelle est certes de chercher à s'approvisionner à des sources durables, il reste que tout le marché américain n'en est pas là. Mais si cette démarche en faveur de produits de la mer durables devient la norme dans le commerce de détail aux États-Unis, et que la définition du terme *durable* est fixée par des programmes de certification et des groupes

Si la tendance actuelle est certes de chercher à s'approvisionner à des sources durables, il reste que tout le marché américain n'en est pas là.

écologistes, il faudra savoir si les produits de la mer issus de pays en développement se conforment aussi à cette définition. Si ce n'est pas le cas, l'accès au marché risque d'être bloqué, ce qui aurait de fâcheuses répercussions sur la sécurité alimentaire des pays exportateurs qui dépendent du commerce international sur ces produits pour donner de l'emploi et des revenus à leurs populations.

La définition du terme *durable* est faite de différentes manières, suivant qu'on utilise des recommandations fournies par le MBA, le MSC, la GAA, l'ASC ou par l'un des nombreux autres groupes actifs dans ce domaine et qui ne sont pas mentionnés ici faute de place. Pour les recommandations sur les produits de la mer, les documents pertinents sont sans doute consultables en ligne mais les normes utilisées n'ont pas été définies de manière participative avec l'ensemble des parties concernées ; et le processus d'évaluation n'est pas transparent, n'est pas ouvert et participatif. Par ailleurs, les normes auxquelles font référence les nombreux guides en circulation ne sont pas nécessairement identiques.

Processus d'évaluation

Les pays en développement sont désavantagés sur deux points au moins. Premièrement, dans bon nombre de leurs pêcheries, la collecte des données s'avère difficile et coûteuse, ce qui rend malaisée la préparation des opérations d'évaluation pour une certification ou une recommandation par des groupes comme le MBA. Les produits de ces pays auront donc du mal à obtenir un feu *vert* ou *orange* ou

la certification. La seconde préoccupation porte sur le *poisson à éviter*, c'est-à-dire la liste *rouge*. Lorsqu'un produit de ces pays finit sur cette liste, les producteurs ne disposent guère de financements suffisants pour lancer une contre-campagne publicitaire s'ils estiment que cette punition est injustifiée.

Les programmes d'écolabélisation tiennent davantage compte de ces deux préoccupations que les recommandations. Le MSC a, par exemple, élaboré une méthodologie pour l'évaluation des petites pêcheries dépourvues de données. Les experts et les représentants de ces pays qui ne disposent pas d'informations institutionnalisées à la mode occidentale ni de programmes de recherche et de gestion semblables pour leurs pêcheries peuvent cependant parvenir à remplir les conditions de durabilité sans que cela remette en cause les normes MSC. Le nombre des pays en développement ayant obtenu des certifications a augmenté. Pour l'aquaculture, ce sera encore mieux car une bonne partie de l'activité aquacole a lieu dans ces pays. Les programmes d'étiquetage écologique récompensent les producteurs qui adoptent des pratiques de pêche durable ou utilisent des pratiques aquacoles responsables, le label s'appliquant normalement à toute une pêcherie sur la base du pays d'origine, de la zone de pêche, du type d'engin de capture utilisé ou de l'espèce élevée. Les écolabels permettent aux consommateurs d'identifier facilement, par exemple, une crevette venant de producteurs pratiquant un mode d'élevage responsable ou du thon pêché à la canne, ce qui n'est pas possible avec la réglementation obligatoire et les recommandations actuelles pour les produits de la mer.

La concurrence entre les programmes de certification pour la pêche de capture et l'aquaculture pourrait donner lieu à une multitude d'écolabels dans le commerce de détail aux États-Unis. Pour les pêches de capture, le MSC est l'opérateur le plus important et le mieux connu, mais il y a aussi les Amis de la Terre et Naturland. Pour l'aquaculture, la GAA et l'ASC seront bientôt en concurrence. Cela soulève un certain nombre de nouveaux problèmes. Les exportateurs, notamment ceux des pays en développement, n'ont pas envie d'être confrontés à toutes sortes de conditions pour satisfaire aux diverses normes de

divers organismes de certification afin d'obtenir tous ces labels : cela coûterait bien trop cher. On estime aussi, à juste titre, qu'une profusion de logos rendrait le consommateur perplexe.

Le paysage change donc dans le commerce de détail américain qui se tourne vers des produits de la mer durables. Pour les pays en développement, il n'y a pas que des inquiétudes à avoir : on conclura sur une note positive. Beaucoup d'entreprises aux États-Unis et ailleurs ont compris que leur survie dans le commerce des produits de la mer dépendra de la pérennité de la ressource. C'est pourquoi des initiatives privées financées par de grosses entreprises investissent pour que durent les approvisionnements. Cela se traduit par des investissements directs dans les communautés, dans les techniques de pêche, la collecte des données, etc. afin de promouvoir des pêches durables dans les pays en développement. Ces initiatives, qui s'ajoutent à des programmes plus traditionnels comme l'aide en faveur d'une meilleure gouvernance des ressources, devraient assurer un meilleur état des stocks et des marchés mondiaux actifs. Pour le moment ces efforts n'en sont qu'à leurs débuts, et il serait bon de les encourager car c'est un pas dans la bonne direction. 

Pour plus d'information

seagrant.gso.uri.edu/sustainable_seafood/index.html

Initiative URI pour des produits de la mer durables

www.montereybayaquarium.org/cr/seafoodwatch.aspx

Programme Seafood Watch de l'Aquarium de la baie de Monterey

www.gaalliance.org

Alliance mondiale pour l'aquaculture (GAA)

Les défis, les options

Avec la Loi sur l'Administration locale (2004), de nouvelles opportunités, de nouveaux défis ont fait leur apparition pour les pêcheurs artisans

Entre 1999 et 2001, la Sierra Leone a connu une terrible guerre civile qui a conduit à un effondrement de l'État. On a assisté à la dégradation totale de l'autorité publique, la désorganisation interne et ses conséquences : aggravation du taux de mortalité, déplacements massifs de réfugiés, fuite de capitaux, perte de capital social, croissance économique étouffée. Des études semblent indiquer qu'un pays en train de sortir de la guerre civile court le risque (à hauteur de 44 %) de retomber dans des affrontements avant cinq ans. Il y avait donc un besoin urgent de protéger physiquement les gens et de créer des conditions propices à une amélioration des conditions de vie afin d'empêcher le retour des confrontations.

La trop forte centralisation de l'appareil d'État après la dissolution des conseils locaux en 1972 est considérée comme l'une des causes déclenchantes du conflit. La décentralisation apparaissait donc comme une condition préalable pour améliorer la protection des individus, la protection sociale. Cette stratégie s'est fondée sur la Loi de 2004 relative à l'Administration locale (LGA2004) qui dressait la liste des fonctions et activités que les ministères et organismes concernés devaient confier aux conseils locaux pour 2008. Il y avait dans ce cas le Ministère de la pêche et des ressources marines (MFMR) auquel il était demandé de transférer la gestion du secteur artisanal à l'Administration locale (conseils locaux élus) conformément à l'article 56 (1), alinéa b [les conseils locaux délivreront une licence de pêche à toute personne de la localité possédant une pirogue] et à l'article 57, alinéa c [les conseils locaux appliqueront une taxe sur les prélèvements de poissons, et sur la

création d'étangs pour le poisson d'eau douce].

Du point de vue des ressources naturelles, cette modification des responsabilités de gestion pouvait avoir d'importantes répercussions car la pêche artisanale représente plus de 80 % de la production nationale. Ce secteur c'est 67,9 % des exportations de produits primaires, 63 % de la consommation moyenne quotidienne de protéines animales, environ 10 % du Produit intérieur brut. Sans doute la décentralisation de la gouvernance des ressources halieutiques permettra-t-elle d'améliorer la participation des parties concernées, d'intégrer les connaissances

Les spécialistes ont souligné la nécessité d'une dévolution des fonctions pour assurer une bonne participation, une responsabilisation des communautés et des groupes d'usagers en matière de gestion de la ressource.

locales aux données globales sur les ressources. Malheureusement, les capacités locales à assumer les nouvelles responsabilités sont présentement très limitées.

Responsabilités locales

Les spécialistes ont souligné la nécessité d'une dévolution des fonctions pour assurer une bonne participation, une responsabilisation des communautés et des groupes d'usagers en matière de gestion de la ressource. Pour ce qui est des ressources naturelles, les structures locales sont mieux placées que les organismes centralisés pour bien remplir certaines fonctions comme la résolution des conflits et la prestation de services. Mais la décentralisation n'est pas franche

*Cet article a été écrit par **Thomas E.A. Lebbie** (tealebbie@yahoo.com), Institut de biologie marine et d'océanographie, Université de Sierra Leone, Mount Aureole, Sierra Leone*

et directe ; et les études ont montré que les avantages espérés d'une participation locale à la gouvernance de la ressource peuvent être remis en cause par divers facteurs : manque de transparence dans la mise en œuvre de la réforme, manque de souplesse pour l'intégration du savoir local, mauvaise volonté du gouvernement central pour restituer les ressources naturelles productives aux communautés locales,

... la décentralisation risque de créer de nouveaux conflits locaux, de nouvelles tensions sociales, surtout lorsque des écosystèmes particuliers se retrouvent sous plusieurs juridictions politiques/administratives...

insuffisance des financements accordés aux autorités décentralisées.

Et la décentralisation risque de créer de nouveaux conflits locaux, de nouvelles tensions sociales, surtout lorsque des écosystèmes particuliers se retrouvent sous plusieurs juridictions politiques/administratives, lorsque des groupes locaux non représentatifs, des pouvoirs coutumiers autocratiques parviennent à accaparer les avantages apportés par la décentralisation. Toutes ces préoccupations sont bien évidentes en Sierra Leone où les conseils locaux établis à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi de 2004 ont pris sous leur coupe tous les bateaux artisans, malgré les inquiétudes du Ministère des pêches

et des ressources marines sur plusieurs aspects : participation limitée des communautés locales, faiblesse des institutions, pénurie d'informations en matière de gestion au plan local, insuffisance criante des ressources humaines et physiques pour accomplir les tâches de gestion et d'administration.

Six conseils de districts à façade maritime exercent leur juridiction sur les eaux nationales. Selon les dispositions de la Loi de 2004, chacun doit constituer un Comité de la pêche et de la mer composé comme suit : un président (qui est aussi un conseiller élu), d'autres membres du Conseil, des représentants d'organisations et de communautés de pêcheurs, des anciens, des fonctionnaires cooptés du Ministère des pêches et des ressources marines. À l'heure où cet article est écrit, sur les six Conseils concernés, seul celui de Port Loko a reçu du personnel qualifié pour aider à la gestion de la ressource. Par ailleurs, alors que les six districts possédaient déjà une antenne administrative (établie par le Ministère avant le processus de passation de pouvoirs) qui est chargée de la collecte des données et des taxes sur les permis et aussi de la formation des communautés en matière de gestion des pêcheries et d'exploitation durable des ressources, il semblerait que le nouvel environnement institutionnel ait laissé (dans certains cas) les politiciens locaux déstabiliser le fonctionnement de ces structures en faisant nommer des responsables de station qui n'ont jamais reçu de formation dans ce domaine.

Il est évident que le Ministère ne dispose pas actuellement des ressources humaines et financières qui permettraient d'apporter un soutien approprié aux Conseils locaux. Ceux-ci doivent se débrouiller avec les maigres sommes octroyées par le gouvernement central dans la phase initiale. Chaque Conseil reçoit maintenant 4 millions de leones (à peine 1 000 dollars) pour s'occuper des affaires de tout un district de la côte). À long terme, les Conseils deviendront (ou devraient devenir) plus autonomes lorsque les mécanismes de collecte des taxes sur les permis et autres choses auront été renforcés. Pour le moment, le manque de financement gêne considérablement les rentrées fiscales de l'Administration locale.

THOMAS LEBBIE



Réparation des filets sur le site de débarquement de Tombo, à l'ouest de la Sierra Leone. Six districts côtiers exercent leur juridiction sur les eaux nationales

DelPHE

Dans le cadre d'un projet de Partenariats pour le développement de l'Enseignement supérieur (DelPHE), en collaboration avec l'Institut de biologie et d'océanographie (IMBO) du Fourah Bay College, Université de Sierra Leone, avec le Centre d'études économiques et de gestion des ressources aquatiques (CEMARE) de l'Université de Portsmouth, Royaume-Uni, et le Centre de recherche maritime (MARE-AMIDST) de l'Université d'Amsterdam, Pays-Bas, le British Council cherche à aider les communautés de pêcheurs locales à résoudre les problèmes de la pêche artisanale en Sierra Leone, en intégrant aussi les questions de genre. Dans l'immédiat, ce projet a permis de rapprocher les principaux protagonistes de manière interactive afin de déceler les forces, les faiblesses, les opportunités et les défis qui se présentent à eux du fait de la nouvelle forme décentralisée de gouvernance des pêches au niveau local.

Ajoutons que les relations entre les Conseils et les divers acteurs locaux (capitaines de port, maîtres-pêcheurs, avec leurs rôles et responsabilités) sont mal définies dans la législation actuelle. À ce jour, seul le Conseil de Freetown City a permis aux capitaines de port de garder 20 % des revenus collectés, pas seulement pour optimiser les immatriculations mais aussi en guise de compensation pour les nombreux services rendus au nom de la collectivité (s'occuper de l'assainissement sur le port, lancer des opérations de sauvetage...).

Suite à la mise en œuvre de la Loi de 2004 sur l'Administration locale, des préoccupations se sont également exprimées en matière de responsabilité institutionnelle. Les pêcheurs ne parviennent pas à faire appel aux tribunaux et ne savent pas où aller se plaindre, par exemple lorsque leurs engins de capture sont détruits par des chalutiers. Le partage des responsabilités entre les Conseils et le Ministère n'a pas encore été clairement fait. Et les organisations de producteurs - SLAFU (Sierra Leone Artisanal Fishermen's Union/syndicat des pêcheurs artisans de Sierra Leone) et SLAAFU (Sierra Leone Amalgamated Artisanal Fishermen's Union/syndicat unifié des pêcheurs artisans de Sierra Leone) - sont faibles, peut-être parce qu'elles n'ont pas un fonctionnement démocratique et qu'elles ne s'entendent pas bien.

La SLAFU représente les pêcheurs locaux et les travailleurs des services (charpentiers de marine, bûcherons/scieurs, transformateurs, fabricants de paniers, machinistes, transporteurs...). Créée en décembre 2006, cette union syndicale cherche à harmoniser les objectifs

de ses adhérents et à agir comme leur porte-drapeau. Elle élabore des règles pour une exploitation durable de la ressource et proteste contre les atteintes aux écosystèmes, contre l'usage d'engins interdits et la pêche sur des frayères et zones d'alevinage, par exemple. Elle a aussi d'autres objectifs : améliorer la gestion et

Les pêcheurs ne parviennent pas à faire appel aux tribunaux et ne savent pas où aller se plaindre...

l'hygiène sur les sites de débarquement, lutter contre la pollution, contre la déforestation des mangroves, veiller à la sécurité en mer, résoudre les conflits. La SLAFU a été formée par des pêcheurs connus de la communauté de Tombo, à l'ouest du pays ; et ils en constituent le bureau.

L'autre union syndicale

La SLAFU cherchait à se transformer en organisation nationale, ce qui n'était pas goût de certains pêcheurs d'autres régions du pays qui considéraient la SLAFU comme non démocratique (parce que les adhérents n'avaient pas leur mot à dire dans le choix de leurs représentants) et ayant un parti pris en faveur de la Région ouest où elle était née. La SLAAFU, comme son nom l'indique (amalgamated = unifiée) tente d'agir en tant qu'organisme chapeau, ce contre quoi la SLAFU fait de la résistance. Les relations entre ces deux structures sont faites de méfiance : c'est le moins qu'on puisse dire ! La constitution d'une organisation de

THOMAS LEBBIE



Sur la plage de Tombo, à l'ouest du pays, des enfants de pêcheurs montrent leurs prises

- Le caractère insuffisant des fonctions dévolues à la pêche artisanale pour une bonne gestion des pêcheries au niveau local ;
- Le flou persistant quant aux rôles et responsabilités des diverses parties prenantes ;
- Financements limités (les versements aux Conseils locaux pour assurer les fonctions qui leur ont été dévolues se font à un rythme trimestriel) ;
- Conflits entre les différents usagers de la ressource et divers intervenants (SLAFU, SLAAFU, Conseils locaux, pêcheurs, poissonniers...), conflits internes aussi.
- Assurer l'élection légitime d'acteurs clés comme les capitaines de port, les maîtres-pêcheurs, et limiter l'influence politique du gouvernement central et ses interventions.

3

producteurs acceptable, démocratique dans le secteur de la pêche artisanale en Sierra Leone demeure un gros problème.

Avec la Loi de 2004, des opportunités s'offrent en tout cas à ce secteur, car elle permet de tendre vers divers objectifs importants :

- Rapprocher les processus décisionnels des usagers de la ressource, des acteurs locaux et autres parties prenantes ;
- Comme toutes les parties prenantes sont dans le coup, assurer transparence et sens des responsabilités ;
- Dans le cadre communautaire, développer les capacités en matière de gestion des pêches ;
- Définir des plans de gestion avec la pleine participation des acteurs locaux ;
- Identifier les besoins, les manques au niveau local ;
- Promouvoir la prise de responsabilités pour la gestion de la ressource au niveau local et communautaire ;
- Chercher à établir un cadre favorable au développement durable et à la cogestion des pêcheries, et l'améliorer au fil du temps ;
- Intégrer les groupes d'usagers de la ressource à mesure que les rôles et les responsabilités des uns et des autres seront mieux définis ;

Ce secteur est aussi confronté à des difficultés évidentes :

- L'absence de réelles structures étatiques, la faiblesse des ressources humaines dans l'Administration locale ;

Pour plus d'information



www.illegal-fishing.info/sub_approach.php?country_title=sierra+leone

**Infos sur la pêche illégale :
Sierra Leone**

www.imcsnet.org/imcs/docs/sierra_leone_fishery_profile_apr_08.pdf

Profil de la pêche en Sierra Leone

ftp://ftp.fao.org/FI/DOCUMENT/fcp/en/FI_CP_SL.pdf

FAO - Profil par pays : Sierra Leone

Gérer un écosystème

Le projet de Grand écosystème marin du Golfe du Bengale espère développer une démarche participative pour la gestion des pêches

Le projet de Grand écosystème marin du Golfe du Bengale (BOBLME) est maintenant en route pour de bon. Il concerne environ 4 millions de km² d'espace océanique et des pays qui sont parmi les plus densément peuplés du monde : Bangladesh, Inde, Indonésie, Malaisie, Maldives, Myanmar, Sri Lanka, Thaïlande. Plus de 400 millions de personnes vivent dans cet environnement et leur nombre s'accroît rapidement. La majorité sont pauvres et restent très dépendants de ressources marines qui souffrent de la surexploitation, de la disparition ou dégradation d'habitats marins et de la pollution. Les huit pays cités s'engagent à œuvrer ensemble dans le cadre de ce projet pour améliorer la vie des populations côtières grâce à une meilleure gestion régionale de cet environnement et des pêcheries qu'il alimente.

Plus de deux millions de gens pêchent le long des côtes et au large dans le Golfe du Bengale : de plus en plus de petits pêcheurs qui tirent leur subsistance des ressources côtières et assurent ainsi leur sécurité alimentaire, de plus en plus de navires industriels. Ces deux secteurs sont en concurrence sur un grand nombre d'espèces : sardine, anchois, chinchard, alose, maquereau, vivaneau, empereur, mérrou, congre, murène, thon, requin, poisson corallien d'ornement, crevette, crabe, langouste, poulpe, gastéropode, bivalve, holothurie, algue.

L'un des problèmes majeurs des communautés de pêcheurs de ces côtes est la pression sur la ressource qui a atteint des niveaux insoutenables : de nombreux stocks donnent des signes de surpêche. L'information sur les captures est lacunaire et très incertaine, mais il semble établi que la pression de pêche dans le Golfe du Bengale a été telle que le volume des

captures a été multiplié par dix au cours des soixante dernières années. Cette situation est encore exacerbée par les incursions illicites de flottilles étrangères, l'augmentation de la concurrence et des conflits entre petits bateaux et gros bateaux, et aussi par des pêcheurs qui vont opérer dans les eaux territoriales d'un pays voisin, par l'utilisation d'engins de capture destructeurs.

L'objectif du volet gestion du projet est d'introduire et de promouvoir des démarches participatives dans la gestion des pêches pour un certain nombre d'espèces transfrontalières importantes (espèces très migratoires ou stocks communs à plusieurs ou à l'ensemble des pays voisins), en mettant en œuvre des plans de gestion régionaux

L'un des problèmes majeurs des communautés de pêcheurs de ces côtes est la pression sur la ressource qui a atteint des niveaux insoutenables...

ou sous-régionaux et en harmonisant et standardisant la collecte des données.

Plans de gestion

Le Projet se concentrera sur l'alose hilsa, le maquereau indien et le requin, pour développer des plans de gestion, améliorer la collecte de données et d'informations, mieux évaluer l'état des stocks.

Autre problème majeur, la dégradation continue d'habitats marins côtiers et littoraux très productifs (récifs coralliens, mangroves, estuaires, herbiers...) qui servent de frayères et lieux d'alevinage. Le BOBLME dressera un inventaire des habitats essentiels et contribuera à développer un cadre régional pour

*Cet article a été écrit par **Chris O'Brien** (Chris.O'Brien@fao.org), Coordinateur régional, Unité de coordination régionale du BOBLME, Bangkok, Thaïlande*

assurer le suivi de l'état de santé de l'écosystème et traiter les problèmes de pollution côtière et les critères de qualité des eaux dans la région. Le BOBLME apportera également son appui à une gestion participative binationale d'habitats essentiels dans deux zones pilotes présélectionnées : l'archipel des Mergui (Myanmar, Thaïlande) et le golfe de Mannar (Inde, Sri Lanka). Il préconisera aussi la protection des habitats côtiers,

les problèmes cruciaux et les causes sous-jacentes qui contribuent au déclin de la santé de l'écosystème du Golfe du Bengale.

Le Projet effectuera une analyse diagnostique transfrontalière pour identifier et classer par ordre d'importance les principaux problèmes environnementaux de la région et leurs causes profondes, puis il définira un programme d'action stratégique pour y remédier. Il établira également un cadre institutionnel qui devrait permettre aux pays concernés de continuer leur collaboration à l'avenir.

L'implication d'un grand nombre de parties prenantes est indispensable pour le succès du Projet. Certaines activités porteront donc sur les moyens à trouver pour que les communautés s'engagent pleinement dans la gestion des ressources. On espère aussi une large participation des organismes gouvernementaux car seront traités de nombreux aspects qui ne concernent pas seulement les ministères de la pêche ou de l'environnement. Le Projet devrait par là contribuer à renforcer les relations de travail entre les divers organismes publics, à consolider les structures de cogestion établies entre l'Administration locale et les communautés. On pense également pouvoir tirer parti de l'expertise considérable accumulée par les organismes régionaux nombreux et variés et les Ong qui opèrent dans la région. L'équipe responsable du Projet serait très heureuse d'entrer en contact avec d'éventuels collaborateurs.

L'implication d'un grand nombre de parties prenantes est indispensable pour le succès du Projet.

en se servant notamment de refuges à poissons pour conserver et reconstituer les stocks. Et plus généralement, il apportera une meilleure compréhension des grands processus océanographiques et des facteurs climatiques qui affectent le Golfe du Bengale.

Au cours des cinq prochaines années, durant ce qui doit être la première phase du Projet, on s'attachera principalement à renforcer et harmoniser les capacités gestionnaires de chaque pays participant et à acquérir une meilleure connaissance des grandes ressources marines et de l'environnement afin de pouvoir traiter

Intervention de la FAO

C'est le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, établi à Bangkok, qui est chargé de l'exécution du Projet. La FAO travaille depuis plus de cinquante ans dans le Golfe du Bengale sur des questions d'agriculture, de forêts et de pêche pour améliorer la sécurité alimentaire, lutter contre la pauvreté dans les campagnes et renforcer les capacités institutionnelles et humaines. Compte tenu de l'expertise considérable de la FAO en matière de gestion des pêches et de la ressource, le Projet appliquera également la démarche écosystémique qu'elle préconise depuis une dizaine d'années. Avec cette démarche, on s'éloigne des modes de gestion qui visent uniquement une exploitation durable des espèces ciblées pour se rapprocher de systèmes et de processus décisionnels

ROLF WILLMANN

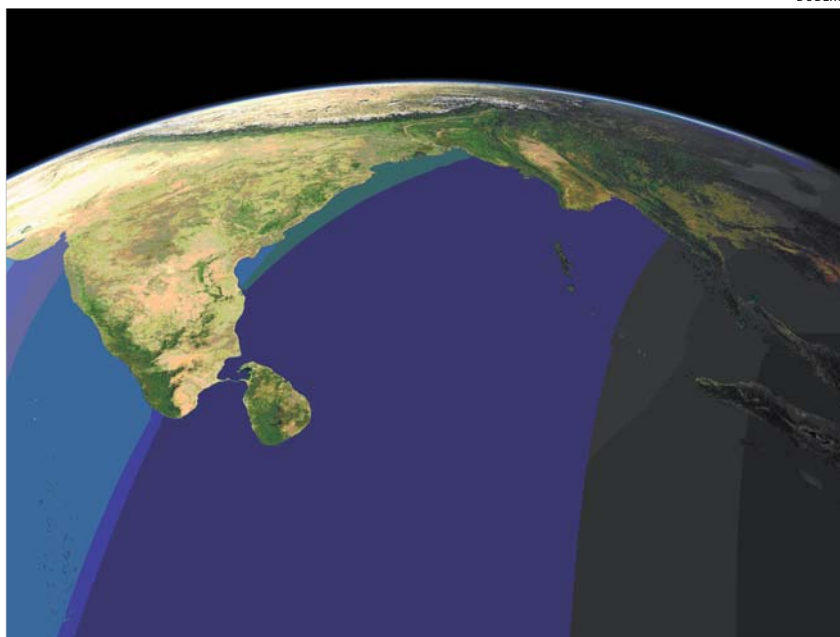


Pêcheur artisan, Sarawak, Malaisie. Le Projet BOBLME s'attachera principalement à renforcer les capacités gestionnaires de chaque pays participant

soucieux de trouver un équilibre entre préoccupations environnementales et bien-être humain et social dans le cadre d'une gouvernance améliorée. Cela s'appuie d'ailleurs sur le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO.

Le Projet BOBLME est ambitieux et plein de défis. Mais il y a, de la part des gouvernements et des communautés, une volonté claire de changer la situation. Beaucoup des problèmes actuels de cet environnement évoluaient depuis des décennies et sont maintenant bien ancrés. Des signes encourageants semblent cependant indiquer que les gestionnaires sont en train de modifier leurs façons de faire. De plus en plus, des zones cruciales sont désormais identifiées et protégées, tandis que des pratiques de pêche insoutenables sont interdites et que l'on s'attache à améliorer les conditions d'existence. Les pays concernés se sont fermement engagés, en termes de financements et de ressources, sur ce Projet. Ils sont déterminés à œuvrer ensemble afin de trouver des solutions à leurs problèmes communs.

Il aura fallu plus de dix ans pour que tous les partenaires, gouvernements, donateurs et organisations des Nations unies se mettent d'accord et accouchent de ce projet unique et particulièrement important. À bien des égards, il continue le Programme du Golfe du Bengale (BOBP). Ce BOBP était un programme régional de longue durée pour la pêche qui était exécuté par le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) et la FAO. Il avait duré vingt ans et concernait le Bangladesh, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, les Maldives, le Myanmar, le Sri Lanka et la Thaïlande. Dans ses deux premières phases, il a permis d'améliorer les conditions socio-économiques des petits pêcheurs, grâce au développement et à la propagation de techniques et technologies innovantes. La troisième phase s'attaquait plus directement aux sérieux problèmes de gestion que connaissaient les pêcheries du Golfe du Bengale. Elle a aidé les institutions nationales chargées de la pêche à tracer la route et à accélérer le développement de politiques et pratiques de gestion équilibrées. Au cours de cette dernière phase, les pays participants ont réalisé qu'il fallait gérer les ressources côtières et



Beaucoup des problèmes actuels de cet environnement évoluaient depuis des décennies et sont maintenant bien ancrés

marines (et aussi les menaces environnementales qui pesaient sur ces ressources) d'une façon coordonnée, globale, intégrée. C'est ainsi que le BOBLME a vu le jour.

Le Projet est financé principalement par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM/GEF), la Norvège, l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement, la FAO, la NOAA (Administration océanique et atmosphérique nationale des États-Unis). Il a été prévu un budget total de 31 millions de dollars, et la FAO sera donc l'agence d'exécution.

Pour plus d'information



www.boblme.org

Le Projet de Grand écosystème marin du Golfe du Bengale

<http://www.lme.noaa.gov/>

Les grands écosystèmes marins du globe

<http://www.seaaroundus.org/lme/>

Les mers qui nous entourent : grands écosystèmes marins

Partager la richesse

Un mélange fructueux de droits et de responsabilités incite les pêcheurs à obtenir les meilleurs résultats possible

Des analyses approfondies des politiques des pêches ont été réalisées, de multiples recommandations ont été faites. Et pourtant la plupart des stocks sont surexploités, la plupart des communautés de pêcheurs enregistrent des résultats économiques médiocres, la plupart des réglementations sur la pêche ont échoué d'une façon ou d'une autre.

Les Danois ont tenté de résoudre la crise de la gestion en définissant un cadre approprié qui incite les pêcheurs à utiliser leur savoir-faire et leur imagination au mieux de leurs intérêts tout en respectant la ressource. Le pays a établi les QIT (quotas individuels transférables) en 2003 puis en 2007 afin d'adapter les capacités de la flotte aux opportunités de pêche,

actuelle est fondée sur des quotas de débarquement.

Le 8 octobre 2009, les Ministres du Danemark, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et de l'Écosse ont déclaré dans un texte commun qu'il faut développer une nouvelle politique des pêches basée sur des quotas de prises, le pêcheur devant alors rendre compte de tout le poisson qu'il prélève dans la mer et non plus des seules quantités de poisson qu'il décide de débarquer.

Le 1 janvier 2003, le Danemark instaurait une gestion par QIT pour la pêche pélagique, et le 1 janvier 2007 pour la pêche démersale où les choses sont plus complexes. Cet accord politique venait après une décennie de vaines discussions et n'était à vrai dire soutenu que par une très faible majorité au parlement.

L'objectif d'une gestion par QIT est d'optimiser les résultats économiques et l'utilisation de la ressource en accordant au pêcheur individuel une grande liberté pour planifier au mieux ses opérations et ses investissements dans les pêcheries. Les partis politiques considéraient que ce système de gestion constituait un puissant outil d'efficacité économique. Le système était prévu pour soutenir une pêche côtière performante, faciliter l'entrée de jeunes marins et réduire les rejets. Seuls les pêcheurs et les entreprises immatriculés qui tirent plus de 60 % de leurs revenus de la pêche peuvent participer à une pêcherie sous QIT, et les bateaux doivent être la propriété de pêcheurs. Cela pour faire en sorte que les bénéfices de cette activité demeurent bien dans la communauté de pêcheurs.

Arrangements spéciaux

L'attribution initiale du droit de pêche représentait une certaine part des divers stocks individuels, suivant l'historique du pêcheur et du bateau au cours des trois

L'objectif d'une gestion par QIT est d'optimiser les résultats économiques et l'utilisation de la ressource...

de parvenir à une situation économique viable et d'en faire profiter la pêche côtière. C'était là un choix national, les gouvernements des États membres de l'Union européenne (UE) étant en effet chargés de la répartition des quotas attribués à chaque pays dans le cadre de la politique européenne de la ressource.

À propos de cette politique et dans la perspective de sa révision, le Danemark a proposé de passer d'une gestion faite de « règles et de contrôles » à une gestion fondée sur « des incitations et la documentation », qu'on appelle également CQM (catch quota management/ gestion par des quotas de prise). La gestion

Cet article a été écrit par **Mogens Schou** (msc@fvm.dk), Conseiller auprès du Ministre des pêches, Danemark

années précédentes. Des arrangements spéciaux étaient prévus pour les bateaux ayant un parcours atypique (changement de propriétaire, accident, épave...). Tous les navires ayant des recettes annuelles supérieures à 30 000 € entraient dans le système des QIT. Pour le reste de la flotte (un nombre insignifiant) on a toujours recouru à des rations.

Le poisson est une ressource publique et la part de QIT peut être retirée avec préavis de huit ans. En accordant aux pêcheurs une part qui reflète leurs opérations habituelles, les gestionnaires ont pu traiter avec ceux qui étaient opposés au système. Leur argumentaire était que ces pêcheurs ne seraient pas affectés sérieusement par le système vu qu'ils n'étaient pas obligés d'acheter ou de vendre des droits, qu'ils pouvaient continuer à pêcher comme d'habitude avec la part de QIT qui leur était attribué conformément à leur historique de capture. Cela n'aurait pas été possible si les droits avaient été attribués aux enchères, par exemple.

La souplesse d'utilisation des quotas a été une grande priorité. Le système de QIT permet une adaptation structurelle via la vente permanente de parts et une flexibilité quotidienne via la location de quotas et la coopération dans les bourses au poisson (fish-pools). Avec ce service, on cherchait à encourager la coopération dans chaque port afin d'utiliser au mieux le poisson disponible, les infrastructures et installations portuaires et permettre leur développement.

Ce faisant, on observe dans une très large mesure les critères d'une bonne gestion par QIT : la propriété et la transférabilité. Les bourses au poisson s'avèrent être un service très populaire et très performant. L'achat et la vente à titre permanent doivent faire l'objet d'une déclaration à la Direction des pêches, tandis que les locations et les échanges dans l'année du quota peuvent se faire aisément à la bourse au poisson sans avertir cette administration. Ces bourses ont un statut privé, sont gérées par un responsable et doivent être autorisées par la Direction des pêches. Elles doivent veiller à ce que le quota total annuel attribué à leurs adhérents est bien respecté. Il y a maintenant sept services de ce genre en fonctionnement, et la majeure partie des espèces démersales sont produites par des bateaux qui font appel à ce système. Toutes les bourses sont sur un site Internet commun (www.puljefiskeri.dk)

et les pêcheurs peuvent effectuer échanges et locations en ligne.

Avec ces locations et échanges de quotas, un pêcheur particulier peut régler au plus fin son activité quotidienne. Il peut même prendre du poisson en dehors de son quota dans une pêcherie mixte, et remédier à la situation en louant la quantité nécessaire après avoir débarqué le poisson. Cette faculté optimise l'équation économique et réduit les rejets d'espèces hors quotas.

Le système de QIT permet une adaptation structurelle via la vente permanente de parts et une flexibilité quotidienne via la location de quotas et la coopération dans les bourses au poisson (fish-pools).

Les bourses ont adopté une règle selon laquelle aucun poisson ne doit être rejeté tant qu'un pêcheur de la bourse dispose encore d'un quota. Cela ne garantit pas à 100 % contre la pratique du *upgrading* (trier le poisson le plus rentable), mais cela a fait prendre conscience aux gens de l'intérêt des bonnes pratiques, et les rejets ont diminué.

Tout pêcheur dûment immatriculé peut entrer dans une bourse. L'avantage c'est que la location et l'échange de quotas sont grandement facilités. Le pêcheur entre dans la bourse avec le poisson attribué à son bateau. La plupart des bourses fonctionnent simplement pour faciliter ces transactions entre pêcheurs. Dans ce contexte, ceux-ci gardent un contrôle entier sur leurs droits individuels. À Thorupstrand il y a une bourse qui fonctionne sur un système coopératif,

MOGENS SCHOU



Dans le grand port de Hanssthalm, à l'ouest du Danemark, un chalutier moderne pratiquant la pêche démersale

où les parts individuelles sont traitées comme un ensemble et gérées conjointement par tous les membres. Le principe de base dans cette coopérative est que les pêcheurs peuvent devenir adhérents en payant un droit d'entrée fixe et modeste. Les jeunes pêcheurs dépourvus de quota peuvent ainsi entrer dans les quotas de la communauté aux mêmes conditions que les membres fondateurs. Cela empêche le surplus de

Aujourd'hui, la plupart des pêcheurs ne comprennent pas pourquoi il a fallu tout ce temps pour instaurer les QIT.

sortir de la coopérative. Dans la mesure où les bourses respectent les exigences fondamentales d'un enregistrement précis et fiable des captures, elles disposent d'une grande marge de manœuvre pour développer leur mode de fonctionnement.

Les gestionnaires ont également accordé une attention particulière aux aspects socio-politiques. Afin de soutenir la pêche côtière, des parts des stocks les plus importants ont été réservées en guise de primes aux bateaux de moins de 17 m. La participation à la pêche côtière est facultative mais, une fois entré dans ce segment, un bateau doit y rester trois ans pour recevoir la prime. Au cours de cette période, le pêcheur ne peut opérer en dehors de ce cadre, il ne peut augmenter la taille de son bateau, il doit effectuer une pêche côtière. Comme il y a beaucoup de navires côtiers, la prime individuelle est relativement modeste. Si l'intérêt pour la chose, et donc le nombre de navires, diminue, la prime individuelle augmentera. La pêche côtière produit actuellement entre 30 % et 40 % des stocks de plie, sole et cabillaud.

Une petite partie du poisson, dont l'importance est déterminée chaque année, va alimenter un Fonds du poisson qui peut servir à attribuer du poisson à des pêcheurs et des bateaux pour soutenir, par exemple, la collecte des données, l'innovation... Pour le moment, le poisson de ce Fonds est attribué à de jeunes marins qui investissent pour la première fois dans un bateau. Avec la création de cette réserve,

il n'a pas paru nécessaire d'instaurer une taxe officielle sur la ressource lors de l'arrivée du système des QIT.

Il y a aussi dans le système des règles pour contrôler la concentration des droits de propriété et l'obligation d'être un opérateur actif d'une pêcherie pour pouvoir détenir des QIT. Les résultats du régime de QIT tel qu'il fonctionne au Danemark sont très positifs. En 2007-2008, la flotte a été réduite d'environ 25 % et la situation est maintenant équilibrée. Dans le même temps, la rentabilité a été améliorée (de 9 % à 20 %), le taux d'investissement a plus que doublé. De nouveaux bateaux remplacent progressivement les unités anciennes et l'achat de matériel à valeur ajoutée augmente à mesure que les pêcheurs prennent en compte la valeur plutôt que la quantité. Sous ce nouveau régime, la pêche côtière est devenue compétitive. En fait, elle a accru sa part dans les stocks les plus importants. Aujourd'hui, la plupart des pêcheurs ne comprennent pas pourquoi il a fallu tout ce temps pour instaurer les QIT.

Le calendrier de la mise en œuvre de ce système montre que, une fois prise la décision politique, le processus a été rapide. La décision politique date de novembre 2005 et le cadre juridique était en place en décembre 2005. Le gros travail de calcul, attribution, examen des réclamations était terminé en novembre 2006. Le système fonctionnait pleinement le 1 janvier 2007 et l'adaptation structurelle de la flotte était en place au milieu de 2008.

La gestion par QIT produit de puissants effets économiques et distributifs. À cet égard, il importait d'établir un rapport clair entre les objectifs de la politique danoise et la réglementation appliquée dans le concret. On peut tirer un certain nombre de leçons du processus de mise en œuvre de ce régime.

Le sentiment des pêcheurs

Il faut que l'attribution initiale des droits soit juste et bien acceptée. C'est un actif financier qui est ainsi distribué, et c'est un aspect très délicat qui détermine l'opinion du pêcheur sur tout le système. S'il y avait beaucoup de mécontents, cela empoisonnerait l'atmosphère et le projet aurait du mal à passer sur le plan politique puis à se développer. Comment va se comporter le marché des QIT ? Au Danemark, nous avons fait bien attention pour trouver le bon équilibre dans le

nouveau marché des droits de pêche qui se créait. Les pêcheurs qui achetaient des QIT pour rester dans une pêcherie allaient-ils trop déboursier pour ce droit et se retrouver avec peu d'argent à investir dans leurs opérations ? Cela n'a pas été le cas ; et même si la crise actuelle a réduit considérablement la rentabilité et la valeur des droits de pêche, les pêcheurs et les institutions financières ne considèrent pas la situation comme critique.

On dit souvent que les QIT et la transférabilité ouvrent la voie à la concentration, à l'exploitation capitaliste, à la fin des communautés côtières. Au Danemark, on est dans la quatrième année d'un régime à QIT et il apparaît nettement que ces QIT peuvent profiter à la pêche côtière et servir d'autres priorités politiques et sociales. Il importe cependant de faire une distinction entre structure et surcapacité. Il est tout à fait possible d'établir une structure favorable à la pêche côtière, mais il n'est pas dans la logique des QIT de laisser perdurer la surcapacité. L'introduction des QIT dans un contexte de surcapacité entraînera une réduction du nombre de bateaux, et des vides apparaîtront dans certains ports. Dans le cas du Danemark, les ports les plus actifs ont bien tenu. Il est curieux de constater que Esbjerg, l'un des plus grands ports, est plus ou moins inactif pour la pêche tandis que certains petits ports et des « plages de débarquement » s'en sortent bien. Le Fonds du poisson est un instrument capable de soutenir le développement des pêcheries et d'éventuels ajustements dans la répartition. Cela n'a pas été nécessaire au Danemark et, de toute façon, il est préférable d'agir avec prudence dans ce domaine.

Les résultats du modèle danois de QIT étaient prévisibles : il n'y a pas eu de surprises. Mais tout le monde a quand même été surpris de constater la rapidité avec laquelle les pêcheurs se sont adaptés à la nouvelle donne par des arrangements structurels et en mettant sur pied la bourse au poisson. Cette évolution rapide et très constructive dans la façon de mener leurs affaires porte à croire qu'ils pourraient tout aussi bien assumer avec succès les responsabilités essentielles de la gestion de la ressource.

Les systèmes à QIT offrent la possibilité de parvenir à une pêche durable, mais ce n'est pas garanti. Les rejets de poissons



Esbjerg, l'un des plus grands ports, est plus ou moins inactif pour la pêche tandis que certains petits ports et des « plages de débarquement » s'en sortent bien

commerciallement moins intéressants (upgrading) ne disparaissent pas avec les QIT, ni la pêche illicite. En septembre 2008, le Danemark a donc présenté une proposition pour une nouvelle politique européenne de la pêche fondée sur une gestion par des quotas de prise (CQM), c'est-à-dire que les pêcheurs doivent rendre compte de toutes leurs captures, celles qui sont rejetées en mer comme celles qui sont débarquées. Les pêcheurs pourraient participer à ce système de leur plein gré. Ceux qui accepteraient de comptabiliser ainsi l'ensemble de leurs prélèvements obtiendraient des quotas plus importants pour leur bateau.

... L'introduction des QIT dans un contexte de surcapacité entraînera une réduction du nombre de bateaux, et des vides apparaîtront dans certains ports.

Un changement fondamental

Cela représente un changement fondamental par rapport au mode de gestion actuel fondé sur des quotas de débarquement, complétés par d'innombrables règlements et contrôles destinés à encadrer le comportement des pêcheurs en mer. Tout cela dans le but de réduire les rejets et la pêche illicite.

S'ils optent pour une gestion par quotas de prise (CQM), les pêcheurs devront accepter de fournir des preuves, ils devront établir une documentation fiable sur l'ensemble de leurs captures. Le Danemark

a dit que cette documentation se devait d'être très crédible, grâce à l'installation de caméras de surveillance et de capteurs sur chaque navire participant.

Avec l'instauration d'une gestion par quotas de prise au lieu de quotas de débarquement, le pêcheur assumera la responsabilité pour l'ensemble de ses prélèvements sur le stock. Son désir d'optimiser la valeur du poisson qu'il débarque en rejetant d'abord le poisson commercialement peu intéressant devrait disparaître devant la possibilité d'optimiser la valeur de ses captures totales en ayant recours à des moyens plus sélectifs.

Afin d'illustrer et renforcer sa proposition, le Danemark a lancé un projet pilote visant à démontrer le potentiel de ce type de gestion qui se fonde sur les chiffres exacts des prélèvements effectués sur la ressource. Au bout de douze mois, en septembre 2009, cet exercice auquel participaient six navires équipés de caméras et de capteurs prenait fin. Les résultats étaient convaincants et démontraient qu'il est possible d'obtenir la prise en compte de l'ensemble des captures, de réduire les rejets et de modifier le comportement des pêcheurs. Ceux qui ont participé à cet exercice soutenaient l'idée et la réalisation

concrète du projet. Ses résultats sont consultables sur www.fvm.dk/yieldoffish.

Réagissant à la déclaration conjointe du 8 octobre 2009, l'UE décidait d'introduire un élément de gestion par quotas de prise à titre d'expérimentation limitée en 2010. Le Danemark, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Écosse et la Suède préparent maintenant un système de ce type qui devrait concerner environ 80 navires dans les eaux européennes cette année.

De la continuation et du développement d'une CQM en 2010, on verra si l'introduction d'une telle démarche alternative produira les bénéfices escomptés : enregistrement correct des captures, données précises pour la formulation des avis biologiques, simplification de la réglementation, amélioration des modes d'utilisation des stocks, abandon de la pratique des rejets... Des sommes énormes d'argent public sont consacrées à la gestion et au contrôle des pêches. Ce dernier exercice livrera d'importantes informations sur le rapport coûts-efficacité de la méthode préconisée.

La pêche devrait produire de la richesse à la fois pour les populations de pêcheurs et pour la société en général, mais de nos jours, c'est rarement le cas. L'exemple du

Déclaration conjointe des ministres chargés de la pêche du Danemark, de l'Allemagne et du Royaume-Uni (extraits)

Nous estimons qu'il y a de bonnes raisons pour faire en sorte que les pêcheurs soient davantage responsables de la totalité de leurs captures. Il importe d'améliorer l'information et la gestion en matière de niveaux de prélèvements opérés sur les stocks halieutiques, d'encourager le développement de méthodes de pêche sélectives, d'engins de capture et de technologies qui permettront d'optimiser la valeur des prises tout en réduisant de façon significative le gaspillage que constitue la pratique des rejets. Par conséquent, nous souhaitons explorer les possibilités de tester (avec une participation facultative mais incitative) des mécanismes de gestion fondés sur des quotas de prise plutôt que sur les quotas de débarquement. Nous aimerions que les pêcheurs optant pour cette alternative s'engagent à documenter l'intégralité de leurs captures et que les données ainsi recueillies soient fiables sans équivoque possible.

À ce jour, nos travaux sur la documentation par caméras d'observation et les projets visant à lutter contre les rejets démontrent que la documentation intégrale est une solution envisageable. Nous admettons cependant qu'il serait bon de poursuivre ces tests de manière plus étendue afin de disposer des preuves indispensables et de l'assentiment des parties concernées pour appuyer une éventuelle évolution des démarches. Nous sommes donc prêts à oeuvrer avec la Commission et le Conseil (et avec les pêcheurs eux-mêmes) pour affiner ces idées et explorer les possibilités de les tester au cours de l'année 2010, pour qu'elles deviennent un point de référence important dans l'élaboration d'une nouvelle et plus efficace Politique commune de la pêche (PCP).

Signé à Aalborg, le 8 octobre 2009

Eva Kjer Hansenlise Aigner

Huw Irranca-Davies

Richard Lochhead

Gestion par QIT et CQM

	Point de référence	QIT	QIT et CQM
Débarquements (tonnes)	100.000	100.000	100.000
Profit (millions d'euros)	9	46	39
Profit (millions d'euros) avec rejets inclus	-16	21	39

ANB : calculs modélisés de l'Institut d'économie de l'alimentation et des ressources, Université de Copenhague (www.foi.life.ku.dk) ; contacter Hans Frost, Professeur associé, ou voir document d'information sur www.fvm.dk/yieldoffish

Point de référence : 100 000 tonnes d'espèces démersales ; surcapacité de 38 %, rejets de 20 % (estimation).

QIT : amélioration du profit dans un système à QIT, avec plein effet marché (rejets à 20 %). Cela peut générer un surplus de captures de 34 200 tonnes, qui peuvent être distribuées à des fins socio-politiques.

QIT et CQM : profit après instauration d'une gestion par QIT et CQM.

Danemark prouve qu'on peut mettre au point un système de gestion par QIT qui prenne en compte à la fois les priorités politiques et l'efficacité économique. On peut ainsi réduire le capital investi dans la flotte et supprimer les surcapacités. De même, on peut optimiser l'exploitation de la ressource si le pêcheur individuel trouve son intérêt à déclarer l'ensemble de ses captures et pas uniquement le poisson qu'il décide de débarquer.

C'est une gestion par des droits transférables qui incite le plus à optimiser le capital investi. C'est là la clé pour trouver un point d'équilibre entre les capacités de la flotte, les opportunités de pêche et une économie solide pour l'avenir. C'est une gestion par quotas de prise qui inciterait le plus à pêcher de façon sélective et à mettre tout le poisson prélevé sur le marché. C'est là la clé d'une exploitation optimale des ressources halieutiques.

Sur la base de la pratique des QIT et de l'expérimentation d'une CQM avec six bateaux, l'Institut danois de l'économie de l'alimentation et des ressources a fait un calcul très simplifié des avantages découlant de ce type de gestion. Cela ne peut être considéré comme représentatif de toutes les pêcheries du monde. Les résultats semblent cependant suggérer qu'une gestion par QIT et CQM pourrait peut-être convenir à la plupart d'entre elles (voir encadré ci-dessus).

On voit qu'une gestion par QIT uniquement débouchera sur une utilisation plus efficace de la flotte, mais il faudra s'attendre à des pertes considérables, à en juger par les données empiriques relatives

à l'upgrading et aux rejets. Le profit pour la pêcherie est de 46, de 21 seulement pour la société en général. En combinant QIT et CQM, les profits pour le pêcheur et pour la société en général s'équilibrent car le pêcheur ne peut plus augmenter ses recettes en surexploitant la ressource.

Du point de vue danois, la pêche doit, idéalement, produire de la richesse dans les conditions suivantes :

- Le capital utilisé pour prendre le poisson ne doit pas dépasser ce qui est indispensable ;
- La valeur de la ressource est calculée à partir de l'ensemble de ses capacités de production pour la société en général et non pas seulement sur la fraction valorisée au plus haut par le pêcheur.

Il faut s'intéresser davantage à cette notion de CQM (gestion par des quotas de prise), un outil qui permettrait d'améliorer l'usage global que l'on fait des ressources marines.

Pour plus d'informations



www.fvm.dk/Default.aspx?ID=24957

Ministère danois de l'alimentation, de l'agriculture et des pêches

www.fvm.dk/Admin/Public/DWSDownload.aspx?File=%2FFiles%2FFiler%2FEnglish%2FFishes%2FJoint_statement_okt2009.pdf

Déclaration conjointe des ministres de la pêche du Danemark, d'Allemagne et du Royaume-Uni

www.puljefi

La Bourse au poisson

On s'y est mis

Une étude du Collectif Pêche et Développement recense les initiatives des pêcheurs artisans de Bretagne dans ce domaine

24

Face aux problèmes structurels de la pêche et aux aléas conjoncturels, les pêcheurs artisans bretons prennent des initiatives et innovent, œuvrent pour une gestion responsable des ressources halieutiques et pour le développement des bonnes pratiques. Ces initiatives ont été présentées dans une étude menée en 2009 par le Collectif Pêche et Développement de Lorient, qui conclut que la crise de la pêche est une réalité complexe.

Il y a effectivement eu une intensification de l'exploitation des espèces nobles les plus proches, puis une diversification des espèces pêchées dans ces mêmes zones. Enfin, il y a eu une extension géographique de ces pressions de pêche par le déploiement des flottilles vers de nouvelles zones où les deux premiers processus se répètent.

Confrontées depuis le début des années 1990 à une grave crise, les organisations de pêcheurs ont pris en main la gestion de leurs zones de pêche...

Cependant, la crise de la pêche ne peut être simplement imputée à la crise de la ressource et la raréfaction des stocks à la surpêche. Les pêcheurs subissent également la dégradation de l'environnement littoral et les répercussions à l'échelle locale des modifications climatiques à l'échelle globale. Confrontées depuis le début des années 1990 à une grave crise, les organisations de pêcheurs ont pris en main la gestion de leurs zones de pêche et ont développé une multitude de pratiques complexes, adaptées à leurs territoires et à leurs besoins.

Des actions intéressantes de lutte contre la dégradation de l'environnement et de restauration des stocks, portées par les

pêcheurs ou menées en étroite collaboration avec eux, sont réalisées. En Bretagne-Sud, dans le Pays bigouden, pêcheurs, ostréiculteurs, écologistes se sont fédérés pour restaurer des milieux estuariens, si importants dans les cycles écologiques. L'association Cap 2000 réunit depuis une dizaine d'années des ostréiculteurs, des pêcheurs et des agriculteurs du Morbihan autour d'actions pour reconquérir la qualité des eaux. Dans les Côtes d'Armor, des pêcheurs ont créé l'association AREVAL pour trouver des solutions aux problèmes écologiques posés par une espèce invasive, la crépidule.

Les pêcheurs de langoustines du Golfe de Gascogne se sont confrontés au problème de la sélectivité de leurs chaluts. Ils ont travaillé sur leurs engins et ont tous adopté des systèmes plus sélectifs : les scientifiques d'Ifremer ont validé leurs propositions en estimant qu'environ 14 millions de juvéniles de merlus sont épargnés chaque année par ces dispositifs.

Dans les Côtes-d'Armor, les pêcheurs ont très tôt décidé d'un cantonnement (*la Horaine*) sur leur zone de pêche dans lequel seule la ligne est autorisée. C'est d'ailleurs dans cette réserve que sont réintroduites les femelles homards marquées dans le cadre du programme *V-Notching* mené par le comité local des pêches de Paimpol-Lannion. Sur tout le littoral breton, les pêcheurs côtiers polyvalents ciblant la seiche ont adapté leurs casiers afin de réduire la mortalité par pêche en permettant aux pontes fixées dessus d'éclore.

Dans les années 1970, les membres du groupement coopératif de pêcheurs artisans de l'île de Houat, Bretagne-Sud, ont construit de leurs mains une écloserie qui leur a permis de produire et de relâcher en mer plusieurs centaines de milliers de juvéniles de homards. La rade de Brest est depuis une trentaine d'années

Cet article a été écrit
par **Bastien Malgrange**
(malgrangeb@googlemail.com),
Comité local des pêches de Lorient, Collectif
Pêche et Développement, Lorient, France

réensemencée en juvéniles de coquilles St-Jacques. Les zones de semis sont laissées en jachère pour permettre aux coquilles de grandir jusqu'à la taille commerciale. Ce système se rapproche d'un fonctionnement autogéré puisque les licences payées par les pêcheurs servent à financer la production des juvéniles de coquilles Saint-Jacques. D'autres projets de réensemencement existent dans le Morbihan : huître, palourde, oursin violet...

Des initiatives de développement de systèmes alternatifs de l'utilisation de l'énergie, bien qu'encore très ponctuelles, sont lancées. Les pêcheurs développent des dispositifs de navigation à la voile pour suppléer leur moteur. En baie de Douarnenez, un pêcheur de coquillages à la drague a équipé son navire de focs à enrouleurs et parvient à économiser jusqu'à 20% de gasoil quand les vents sont favorables.

L'arrivée de denrées importées à des prix très compétitifs sur le marché national et l'effondrement du marché espagnol, traditionnellement gros importateur de produits halieutiques français, fragilisent périodiquement le secteur. Depuis la crise de la pêche de 1992-1993, les pêcheurs à la ligne bretons se sont fédérés et ont créé la marque collective *Ligneurs de la pointe de Bretagne*. L'opération est un succès : la transparence et la traçabilité de la commercialisation des poissons (bar essentiellement) garantissent aux consommateurs la qualité des produits et apportent une rentabilité supérieure au pêcheur.

L'expérience des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) commence à s'étendre à la pêche. À Lorient par exemple, l'association *Lorient Ensemble pour le Soutien à une Pêche Artisanale Responsable* (LESPAR) s'est créée pour reconstruire le lien entre pêcheurs et consommateurs via un contrat de distribution hebdomadaire de produits halieutiques issus de la pêche artisanale lorientaise. Quarante familles ont ainsi préfinancé l'achat de leur poisson auprès de deux chalutiers.

En baie de Saint-Brieuc, les pêcheurs de coquilles St-Jacques ont très tôt encadré leur pêcherie. Ils ont pris en main l'aménagement de la pêcherie et ont mis au point des outils pour la rendre pérenne : licences contingentées délivrées sous conditions du respect de caractéristiques techniques des navires et des engins, de la



Ligneur ciblant le bar dans le sud Finistère, France. L'arrivée de denrées importées à des prix très compétitifs et l'effondrement du marché espagnol fragilisent périodiquement le secteur

réglementation (zonages, dates et horaires de pêche). Ils paient même le contrôle de leur propre pêcherie : l'argent des licences sert en partie à financer l'affrètement d'un avion de contrôle des fraudes. De plus, une usine de décorticage des coquilles permet d'écouler l'excédent de production qui ne trouve pas d'acheteurs en frais et d'optimiser la commercialisation. Ainsi 250 bateaux et plus de 500 pêcheurs garantissent leur avenir même s'ils doivent aujourd'hui composer avec des projets de parcs éoliens en plein milieu de leur zone de pêche. De même, il existe une gestion particulièrement fine d'autres gisements de coquillages : palourdes et coques (Rivière de Pont-l'Abbé), coquilles St-Jacques (Morlaix, Rade de Brest, Glénans). Un autre exemple remarquable et spécifique au Finistère est la gestion du champ d'algues par les goémoniers du Nord-Finistère. La gestion de l'espace concerne également la planification de la cohabitation entre métiers : l'exemple le plus probant depuis quinze ans est le partage des zones de pêche entre chalut et arts dormants en Iroise et dans le Nord-Finistère avec alternance suivant les coefficients de marées.

L'implication des pêcheurs dans la démarche exemplaire qu'est la création du Parc National Marin d'Iroise prouve que de belles expériences de coopération sont possibles entre pêcheurs, scientifiques, écologistes et administrations, et peuvent permettre de gérer à la fois la pêche et la protection de la biodiversité, de développer des initiatives nouvelles.

Pour plus d'information

www.peche-dev.org

Collectif Pêche et Développement

<http://www.ifremer.fr/francais/index.php>
**Institut français de recherche pour
 l'exploitation de la mer**

archimer.ifremer.fr/doc/1989/rapport-2202.pdf
**La dynamique des pêches côtières du
 pays bigouden Bretagne, France**

Un temps pour innover

La Journée mondiale des pêcheurs a été marquée à Lorient, France, par une conférence qui a donné des signes d'espoir pour une réforme des fondamentaux de la gestion des pêches

26

Les 20 et 21 novembre derniers, le collectif Pêche et Développement de Lorient organisait sa désormais traditionnelle Journée mondiale des pêcheurs dans le célèbre port breton. Dans le contexte actuel de réforme de la Politique commune de la pêche (PCP), les débats qui animèrent les deux journées de conférences furent placés sous le signe de l'optimisme et de l'espoir portés par les collaborations et synergies à l'œuvre dans le secteur.

Consacrée à *L'approche critique de la gestion scientifique des pêches*, la première journée fut introduite par Menakhem Ben-Yami, ancien pêcheur, écologiste et technicien des pêches israélien.

Depuis l'invention de l'ordinateur, on croit que les statistiques suffisent à elles seules pour évaluer les stocks de poissons. C'est plus confortable que d'aller voir ce qui se passe en mer.

—Menakhem Ben-Yami

M. Ben-Yami souligna l'aspect inadéquat de l'approche bio-économique de la gestion des pêches, rarement remise en cause. « Les gestionnaires avisés par les scientifiques ne questionnent jamais les fondements même des pêcheries », dit M. Ben-Yami. Selon lui, cette gestion est fondée sur une science obsolète et inadaptée face à laquelle les pêcheurs ne disposent d'aucun moyen de contestation. Cela est dû à la prévalence des mathématiques et des sciences exactes, au détriment des autres types de savoir.

D'après l'ancien technicien, la gestion scientifique des pêches souffre de deux handicaps majeurs : premièrement, elle considère la pêche comme étant le seul facteur de fluctuation des stocks ;

deuxièmement, elle est fondée sur des modèles qui isolent les espèces au lieu de considérer les interactions existant entre elles. Il s'agit là, selon M. Ben-Yami, d'une gestion « écologiquement absurde » qui ne tient pas compte de l'approche écosystémique.

Fervent partisan de la promotion des savoirs et savoir-faire des professionnels, il mit l'accent sur la nécessité de considérer les pêcheurs comme des experts en matière de gestion. Il fustigea également la prééminence du quantitatif, souvent « spéculatif » et « fantaisiste », ainsi que l'instrumentalisation des données scientifiques. « Depuis l'invention de l'ordinateur, on croit que les statistiques suffisent à elles seules pour évaluer les stocks de poissons. C'est plus confortable que d'aller voir ce qui se passe en mer », conclut-il.

Les discussions qui suivirent mirent en évidence les éléments essentiels pour un partenariat efficace entre pêcheurs et scientifiques. Benoît Guérin, animateur du CCR Sud-Ouest insista sur la nécessité de formaliser les savoirs empiriques des professionnels afin de les faire reconnaître, et de mettre les scientifiques face à leurs contradictions. André Le Berre, président du CRPME de Bretagne, souligna qu'une telle démarche nécessiterait avant tout d'abolir l'image de « pilleurs » et de « menteurs » des pêcheurs. René-Pierre Chever, secrétaire du CLPME du Guilvinec mit en cause le manque de confiance régnant entre pêcheurs et scientifiques. Tous s'accordèrent à promouvoir un renforcement des collaborations, pour une gestion plus proche des réalités du secteur.

Les pêcheurs sont aussi des experts

Une table ronde fut organisée avec pour thème conducteur *Les pêcheurs sont aussi des experts*. Xoan Lopez, secrétaire de la

Cet article a été écrit par **Yann Yvergniaux** (Yann.yvergniaux@gmail.com), Assistant de projet ICSF/CIAPA - réforme PCP et PPE UE

Fédération des *Cofradias* de Galice, fut le premier intervenant. Il revint sur la nécessité d'une réforme profonde de la gestion des pêches mettant l'accent sur l'expertise des professionnels. Selon Charles Braine, spécialiste des pêches du WWF, le but de la collaboration entre scientifiques et pêcheurs est d'imaginer un autre système que celui des TAC et des QIT, considéré par les pêcheurs comme un étalon quantitatif peu adapté aux ressources vivantes. « Il faut continuer sur cette logique qui part d'en bas et tenter de monter des plans de gestion à long terme », conclut-il. À la fin de cette première journée, Alain Le Sann, du collectif Pêche et Développement, remarqua l'appréhension généralisée que manifestent les pêcheurs à l'égard des scientifiques, mais souligna également l'aspect positif des remises en question et évolutions tant chez les uns que chez les autres. « On est là au bord d'une réflexion collective », conclut-il.

La seconde journée était intitulée *Des initiatives pour une pêche responsable, présentées par les pêcheurs, pour une autre Politique commune des pêches*. Danièle Le Sauce, présidente du collectif Pêche et Développement, introduisit la journée par ces mots : « Trop longtemps, les pêcheurs ont délégué. Trop longtemps, on a pris des décisions à leur place. La meilleure façon de prendre en compte leurs initiatives, c'est bien quand ce sont eux justement qui les mettent en valeur ».

Bastien Malgrange, chargé de recherche au sein de ce collectif, présenta les « initiatives pour une pêche responsable » impulsées par les pêcheurs sur le littoral breton. Parmi ces « bonnes pratiques » individuelles ou collectives se trouvent la gestion de la coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc, la création du Parc marin d'Iroise ou encore l'amélioration de la sélectivité de la pêcherie de langoustines dans le Golfe de Gascogne. Il souligna le rôle clé des « preneurs d'initiatives » et des « passeurs d'innovations » dans la mise en place d'activités responsables et durables. Il insista également sur la nécessité, au niveau local, d'une évolution vers des prises de décision collégiales orientées sur le long terme. « De telles avancées en matière de gestion sont incompatibles avec des politiques globalisantes et uniformes », conclut-il.

C'est dans cette optique que Romain Verger, ligneur d'Ouessant, fit ensuite part de son travail de valorisation des produits issus de la pêche à la ligne. Il exprima ses

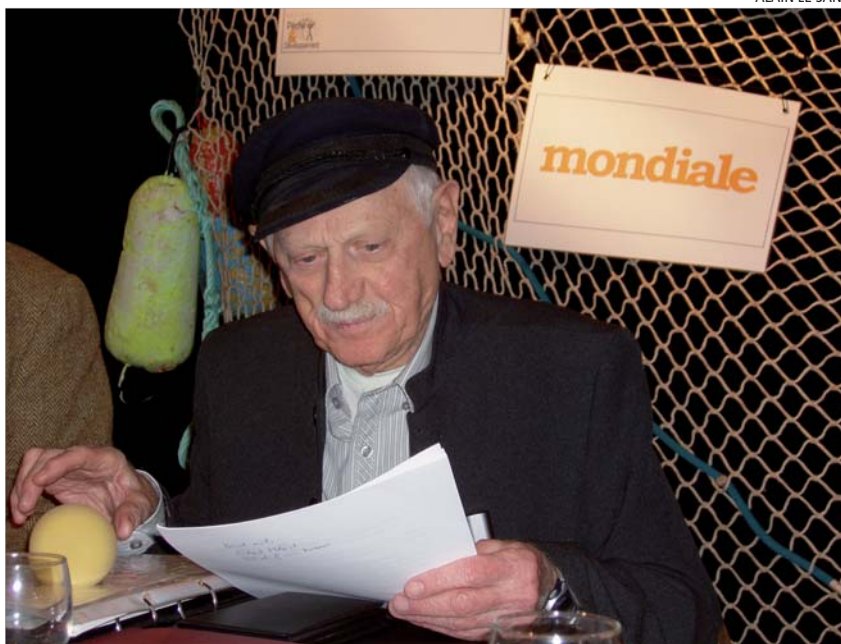
craintes quant à l'emploi de QIT ou autres instruments synonymes de transfert des droits d'accès à la ressource, et dénonça l'absurdité des marges bénéficiaires tout au long de la chaîne de distribution. Appelant à une démarche plus qualitative que quantitative, il souligna l'inefficacité de la PCP actuelle : « Le système des subventions a permis de mettre sous perfusion le milieu de la pêche, mais il va

Il faut continuer sur cette logique qui part d'en bas et tenter de monter des plans de gestion à long terme.
—Charles Braine

falloir s'en affranchir en entrant dans une réflexion un peu plus profonde ».

Katia Frangouides, membre du réseau AKTEA et chercheuse à l'IUEM de Brest, aborda la question du rôle des femmes dans les communautés de pêche. Selon elle, ce rôle demeure particulièrement méconnu, y compris par les pêcheurs eux-mêmes. En effet, les tâches exécutées par les épouses collaboratrices sont souvent reléguées au second plan, y compris dans la transformation et dans la vente. La question du genre est en effet rarement évoquée dans les plans stratégiques et opérationnels des États membres, tout comme cela fut le cas dans le Livre Vert de la Commission européenne sur la

ALAIN LE SANN



Journée mondiale des pêcheurs à Lorient. Menakhem Ben-Yami, consultant pour les pêches, au cours d'un débat sur l'indispensable collaboration entre marins et scientifiques

ALAIN LE SANN



Dans les plans stratégiques et opérationnels des pays membres de l'UE, la problématique de genre est rarement abordée

réforme de la PCP. Elle plaide pour une plus grande reconnaissance des collectifs de femmes dans le monde de la pêche, ainsi que pour une plus grande participation de celles-ci dans les processus décisionnels.

La « troisième voie »

Le thème des *Prud'homies de pêcheurs* et des bonnes pratiques en Méditerranée française fut abordé par Élisabeth Tempier, de l'antenne méditerranéenne du collectif Pêche et Développement. Ces institutions traditionnelles de gestion de la pêche connaissent durant les dernières décennies une série de bouleversements qui mènent à la logique de répartition qui les

de savoir quel mode de développement on va privilégier ». Elle isole trois possibilités : intégration de la pêche dans le marché mondial au bénéfice des grands armements, mise sous cloche des ressources par les grands groupes environnementalistes au dépend des communautés de pêche, ou intégration de la pêche dans un développement régional. D'après Élisabeth Tempier, cette troisième possibilité semble la plus à même de réconcilier les objectifs socio-économiques des communautés de pêche avec les impératifs de durabilité environnementale (cf. Samudra n°54, *Un équilibre à trouver*). Elle souligne le potentiel positif de cette intégration régionale de la pêche en Méditerranée et le rôle des prud'homies dans l'usage intégré du littoral, tant avec la participation des pêcheurs qu'avec celle du secteur touristique et des autres utilisateurs de la bande côtière.

Gestion dans la tourmente

Menakhem Ben-Yami fit une seconde intervention, cette fois autour du constat selon lequel une gestion des pêches s'avère inefficace si elle est perçue par les pêcheurs comme erronée ou fautive : « La gestion de la pêche, au lieu d'être conçue avec la participation des pêcheurs, est essentiellement conçue à partir d'une approche *big brother* ». Il opposa alors deux systèmes de gestion des pêches : celui basé sur l'« output » et celui basé sur l'« input ». Selon lui, le premier (basé sur les quotas) favorise la concentration par les grands armements sans pour autant garantir la sauvegarde de la ressource, tandis que le second (basé sur les intrants) laisse une marge de manœuvre à la pêche artisanale.

M. Ben-Yami mentionna à ce sujet les travaux d'Elinor Ostrom, Prix Nobel d'économie, en précisant que « de nombreuses pêcheries côtières ont été très bien gérées par les communautés locales qui contrôlent l'accès, les droits et moyens de pêche, etc. Souvent, elles font mieux que l'État ou les systèmes privatisés ».

Les débats qui suivirent cette présentation furent l'occasion de remettre l'accent sur la nécessité d'une gestion décentralisée des pêches, plus proche des professionnels et des communautés. Alain Cadec, député européen et Vice-président de la Commission Pêche du Parlement européen, insista sur le rôle essentiel

Le système des subventions a permis de mettre sous perfusion le milieu de la pêche, mais il va falloir s'en affranchir en entrant dans une réflexion un peu plus profonde.

—Roman Verger

caractérisait jusqu'aux années 1960. Ce système territorialisé et démocratique, fondé sur les principes communautaires de respect des personnes et des ressources, fit donc place à un système expansionniste et déréglementé, basé sur la liberté individuelle d'investissement et d'innovation.

Elle fit alors le tour des options disponibles pour l'avenir : « Le dilemme qui se pose aujourd'hui, qui est posé par le Livre Vert et sur lequel on réfléchit, c'est

d'une territorialisation des politiques communautaires, dans le respect des particularités de chaque région. Xoan Lopez considéra qu'une gestion différenciée pour chaque groupe local était une condition de base fondamentale pour dessiner l'avenir des pêches et permettre l'application de mesures de gestion appropriées d'ici 2020.

La Journée mondiale des pêcheurs 2009 fut clôturée sur une note positive par la présidente Danièle Le Sauce : le dialogue ouvert par le processus de réforme de la PCP est l'occasion pour les professionnels, tant du secteur industriel qu'artisanal, de réfléchir à une refonte des bases de la gestion des pêches. « Il n'y a plus assez de temps pour les mésententes », conclut-elle. 3

Le dilemme qui se pose aujourd'hui, qui est posé par le Livre Vert et sur lequel on réfléchit, c'est de savoir quel mode de développement on va privilégier.

—Élisabeth Tempier

Pour plus d'information



eussf.icsf.net/

Site de l'ICSF sur pêche artisanale et réforme de la Politique commune de la pêche dans l'UE

www.peche-dev.org

Collectif Pêche et Développement

Une protection douteuse

Il faut faire de la place aux populations locales et autochtones, ont souligné de récents ateliers consacrés au Programme de travail sur les aires protégées de la CDB

30

Peut-on assurer, d'ici 2008, la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales à la gestion des aires protégées existantes et à la création et la gestion des nouvelles aires marines protégées (AMP), et promouvoir l'équité et le partage des avantages ? Ces deux objectifs du Programme de travail sur les aires protégées (PoWPA) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) peuvent-ils être atteints dans un avenir proche alors que les stratégies nationales de protection de la biodiversité laissent souvent de côté ces impératifs qui découlent du respect des droits humains ?

Ces questions ont été posées par les trois représentants du Collectif international

déoulant de la création et de la gestion des aires protégées ; 2.2 La participation pleine et entière des communautés autochtones et locales, dans le plein respect de leurs droits et la reconnaissance de leurs responsabilités, en conformité avec les lois nationales et les obligations internationales, ainsi que la participation des parties prenantes à la gestion des aires protégées existantes et à la création et la gestion des nouvelles aires protégées. La Conférence des Parties à la CDB examinera la mise en œuvre de la PoWPA lors de sa dixième réunion (COP10) à Nagoya, Japon, du 18 au 29 octobre 2010. Il y a eu une série d'initiatives de suivi sur ce Programme après son adoption en 2004. En 2006, la COP8 a demandé au Secrétariat d'organiser des ateliers régionaux et sous-régionaux pour le renforcement des capacités et l'examen des progrès accomplis ; ils ont eu lieu en 2007. En 2008, la COP9 a demandé au Secrétariat d'organiser à nouveau des ateliers dans le cadre du processus de préparation (Décision IX/18A) pour un examen de la mise en œuvre du PoWPA en Asie/Pacifique, en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et aussi en Europe centrale et de l'Est.

Le PoWPA est un programme pluriannuel axé sur 16 grands buts (avec diverses activités) qui cherchent à donner corps à des réseaux d'aires protégées écologiquement représentatifs.

d'appui à la pêche artisanale (ICSF) qui ont participé aux ateliers régionaux (Asie, Afrique, Amérique latine) consacrés à l'évaluation de la mise en œuvre du PoWPA et organisés par le Secrétariat de la CDB au cours des mois d'octobre et de novembre 2009. Le PoWPA est un programme pluriannuel axé sur 16 grands buts (avec diverses activités) qui cherchent à donner corps à des réseaux d'aires protégées écologiquement représentatifs. Des objectifs et activités spécifiques ont été définis pour chacun de ces buts.

L'Élément 2 du Programme est particulièrement important pour les communautés de petits pêcheurs. Il fixe deux buts clés : 2.1 Établir, d'ici 2008, des mécanismes pour le partage équitable des coûts et des avantages

Points focaux

Ces ateliers étaient prévus pour cibler les points focaux gouvernementaux relatifs au PoWPA dans ces diverses régions. On encourageait la participation d'Ong impliquées dans les régions concernées et des communautés autochtones et locales. Il s'agissait de passer en revue les progrès réalisés par le PoWPA et de proposer des voies et moyens appropriés pour renforcer le processus après 2010. Ces ateliers avaient une structure commune, avec des exposés sur 1) l'intégration des aires protégées dans le paysage terrestre ou marin en général, 2) la gouvernance, 3) un état des lieux

Cet article a été rédigé par Jackie Sunde (jsunde@telcomsa.net), Juan carlos Cardenas (jcc@ecoceanos.cl), Membres de l'ICSF, et Ramya Rajagopalan (icsf@icsf.net), Consultante pour l'ICSF

pour la mise en œuvre du PoWPA. La communication sur la gouvernance a fourni des informations sur les divers types d'aires protégées et leurs caractéristiques, en distinguant expressément la *gestion* et la *gouvernance*.

L'atelier régional pour l'Afrique, premier de la série, a eu lieu en Côte d'Ivoire du 5 au 9 octobre 2009, avec des participants de 43 pays, plus les personnes ressource, et des représentants de l'IPAAC (Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique). *L'atelier Asie-Pacifique, second de la série, s'est tenu en Inde du 12 au 15 octobre, avec des représentants de 25 pays (dont 14 du Pacifique), plus des participants venus de communautés autochtones et locales* (Indigenous Peoples Pact Foundation, Partners of Community Organizations, Mountain Institute). L'atelier Amérique latine-Caraïbes s'est déroulé en Colombie du 2 au 5 novembre, avec des représentants de 23 pays (14 de l'Amérique latine, 9 des Caraïbes) et des personnes venues de communautés autochtones et locales de la région. Il est à noter que les trois ateliers ont porté essentiellement sur les aires protégées terrestres, sauf avec les pays d'Asie-Pacifique qui ont plus l'expérience des AMP. Dans ces trois ateliers, les personnes ressource appartenaient à diverses organisations : The Nature Conservancy, Programme des Nations unies pour le développement-FEM (PNUD-FEM), Fonds mondial pour la nature (WWF), Société pour la Conservation de la Faune et de la flore (WCS), Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) et son Thème sur les communautés autochtones et locales, l'équité et les aires protégées (TILCEPA).

Ces ateliers ont clairement fait apparaître que les représentants gouvernementaux connaissent mal des aspects essentiels du PoWPA, notamment la question critique de la gouvernance. On connaissait très peu la classification de l'IUCN en matière de gouvernance qui est communément en usage dans les travaux relatifs aux aires protégées et qui fait bien la différence (importante) entre les aires conservées par les communautés et les aires cogérées. À l'atelier de l'Afrique a été présenté l'exemple intéressant d'une aire marine protégée (Kawawana) située en Casamance, Sénégal. La communauté rurale Mangagoulak a décidé elle-même de créer cette aire protégée, avec plan de

gestion détaillé et zonage mis au point par la population à partir du savoir traditionnel et des connaissances scientifiques.

Au cours de l'atelier pour l'Asie, il a été procédé à une explication des aires marines gérées localement, des aires spéciales, des aires interdites traditionnelles reconnues officiellement qui ont vu le jour dans plusieurs pays du Pacifique, surtout là où les communautés ont été impliquées dans la création, la gestion et le suivi des AMP. À l'atelier de l'Amérique latine, on a présenté un certain nombre de réussites, en particulier le Parc national de Nyika aux Galapagos, où il y a des quotas pour les industries privées, la pêche et le tourisme. Dans la réserve du Cuyabeno, il y a un accord spécifique avec les populations indigènes, qui ont des concessions dans la forêt. Et au Chili c'est la création récente d'un sanctuaire baleinier à l'initiative des pêcheurs artisans chiliens et d'Ong écologistes afin de contrôler l'expansion de la pêche et de l'aquaculture industrielles.

Bien peu de fonctionnaires sont familiarisés avec « l'approche fondée sur les droits humains » en matière de planification et de gestion des aires protégées. Pour preuve, l'ignorance des représentants gouvernementaux quant aux liens souhaités entre concrétisation des engagements internationaux sur les droits humains et mise en œuvre du PoWPA. Plusieurs d'entre eux ne connaissaient pas la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones ou les instruments plus généraux sur les droits humains qui font

JACKIE SUNDE



Délégués à l'atelier régional pour l'Afrique en Côte d'Ivoire qui réunissait des représentants de 43 pays

référence à la participation aux processus décisionnels, alors que tout cela est éminemment approprié pour la création et la gestion des aires protégées. Souvent la participation s'est limitée à une présence dans des forums ou à une consultation générale, sans aller évidemment jusqu'à des formes de participation où les communautés autochtones et locales prennent part de façon active aux instances de décisions en tant que « détenteurs de droits ». Les représentants gouvernementaux n'étaient pas au courant des problèmes et préoccupations qui accompagnent la mise en œuvre des AMP, surtout du point de vue des communautés de pêcheurs.

La personne qui représentait l'ICSF à l'atelier pour l'Afrique a évoqué l'une de ces carences, à savoir l'absence de référence aux questions de genre dans la gestion et la gouvernance des aires protégées. Ces aspects sont pourtant particulièrement importants là où les pratiques locales et coutumières génèrent souvent des discriminations à l'encontre des femmes. Les droits des femmes sont rarement pris en compte lors de la création d'aires protégées et ensuite dans leur gestion, surtout quand il s'agit de prendre les

responsables, tout particulièrement, devraient avoir une bonne connaissance de la culture locale.

Avant la tenue de ces ateliers, des rapports par pays avaient été communiqués au Secrétariat de la CDB, et pendant l'atelier on a demandé aux participants de remplir un questionnaire pour mieux évaluer la marche vers les objectifs fixés. Le compte-rendu de ces ateliers, préparé par le Secrétariat du SBSTTA (Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques) indique, parmi les 7 buts du PoWPA qui devaient être atteints en 2008, que les progrès ont été très limités et sont nettement à la traîne pour ce qui est du but 2.1 (promouvoir l'équité et le partage des avantages) et du but 2.2 (impliquer davantage les communautés autochtones et locales).

Les États ont cherché à accroître le nombre des aires protégées afin d'atteindre l'objectif des 10 % fixé par le PoWPA, mais ils ont négligé beaucoup d'aspects plus qualitatifs. Pour la mise en œuvre de l'Élément 2 du Programme, les problèmes suivants ont été identifiés : participation insuffisante des communautés autochtones et locales à la planification et la gestion des aires protégées, résistance des communautés locales contre les aires protégées, réticence des pouvoirs publics à ouvrir leur choix parmi les différents types de gouvernance disponibles pour les aires protégées. Ce document note également que très peu de progrès ont été faits en matière d'accroissement des superficies sous AMP (5,9 % des mers territoriales, 0,5 % des eaux extraterritoriales).

Le résultat principal de ces ateliers régionaux a été un ensemble de recommandations adressées à la quatorzième réunion du SBSTTA qui se tiendra à Nairobi, Kenya, du 10 au 21 mai 2010, où il sera procédé à un examen de la mise en œuvre du PoWPA en vue de la COP10. On a demandé aux représentants gouvernementaux et aux points focaux nationaux d'apporter leur contribution à ces recommandations. Les représentants de l'ICSF ont aussi contribué aux débats des divers groupes de travail, en suggérant notamment d'agir sur les points suivants :

- Inviter les Parties à faire appel à des types de gouvernance diversifiés pour la gestion des AMP, en reconnaissant

Les États ont cherché à accroître le nombre des aires protégées afin d'atteindre l'objectif des 10 % fixé par le PoWPA, mais ils ont négligé beaucoup d'aspects plus qualitatifs.

décisions et de partager les avantages.

À l'atelier pour l'Amérique latine, les représentants des communautés autochtones et locales et aussi de l'ICSF ont souligné que beaucoup de plans de gestion ne sont pas compatibles avec les pratiques locales et les usages traditionnels, ce qui donne lieu à des conflits et des tensions. Il est fréquent que les communautés n'aient pas accès aux services de santé publics, et qu'ils n'aient pas le droit d'utiliser des espèces indigènes pour la médecine traditionnelle. Cela signifie qu'on ne respecte pas leurs droits humains essentiels. Les représentants qui s'exprimaient ainsi demandaient une démarche plus multisectorielle, plus multiculturelle dans les divers processus d'aires protégées, y compris pour la gestion. Leurs

les droits et responsabilités des communautés autochtones et locales (dans le cadre des AMP) ;

- Inclure des évaluations de la gouvernance dans l'analyse des performances de la gestion (dans le cadre de l'Efficacité de la gestion) ;
- Demander aux gouvernements de reconnaître la valeur non monétaire des aires protégées et de faciliter l'évaluation nationale des coûts et avantages socio-économiques de ces espaces ;
- Inclure des représentants des communautés autochtones et locales dans les comités multipartites, dans les consultations pour l'établissement des rapports nationaux sur le PoWPA et dans les évaluations nationales des systèmes d'aires protégées (dans le cadre de l'Élément 2 du Programme) ;
- Établir et fournir des directives sur les mécanismes et processus visant à obtenir une reconnaissance officielle des aires protégées par les communautés, sur la gestion participative, la diversification des types de gouvernance et l'amélioration de sa qualité (dans le cadre de l'Élément 2 du Programme) ;
- Créer des AMP dans des zones situées en dehors des juridictions nationales, et reconnaître la nécessité d'un partage clair et équitable des avantages, de même que les droits des pêcheurs artisans (en particulier pour ce qui est du Pérou et du Chili) ;

Voici certaines des recommandations importantes qui ont été adressées au SBSTTA par ces ateliers :

- a) Apporter un complément d'appui technique en élaborant des boîtes à outils, des meilleures pratiques et des guides portant sur les thèmes du PoWPA, en collaboration avec des partenaires, notamment pour l'Élément 2 (gouvernance, participation, équité et partage des avantages) ;
- b) Mieux faire prendre conscience des avantages du PoWPA pour la santé, l'eau et autres aspects, pour l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses conséquences, pour la lutte contre la pauvreté, pour les Objectifs du Millénaire pour le développement ; en organisant pour cela des ateliers qui permettront de réunir des acteurs clés



Jo Mulonguy présidait l'atelier régional pour l'Afrique qui a exprimé un certain nombre de recommandations à l'adresse de la quatorzième réunion du SBSTTA

- c) de ces différents secteurs et débattre des façons d'œuvrer ensemble et trouver des solutions profitables à tous dans le cadre du PoWPA ;
- c) Soutenir et financer l'utilisation des écosystèmes naturels, en particulier les systèmes d'aires protégées, pour la séquestration et le stockage de carbone et pour une adaptation au changement climatique par l'écosystème ; intégrer des démarches améliorées de conception et de gestion d'aires protégées dans les stratégies nationales et les plans d'action pour la lutte contre le changement climatique, notamment dans le cadre des Programmes nationaux d'adaptation (NAPA) déjà existants ;
- d) Inclure des évaluations de la gouvernance dans l'analyse des performances de la gestion ;
- e) Encourager les Parties à mettre en œuvre différents types de gouvernance pour la gestion des AMP, en tenant compte de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (Résolution 61/295 de l'Assemblée générale) ;
- f) Inviter les Parties à mieux faire comprendre le rôle, l'importance et les avantages des aires protégées pour faire vivre les populations locales, pour offrir les ressources de l'écosystème, pour réduire les risques au cours de catastrophes naturelles, pour s'adapter aussi au changement

climatique et en atténuer les effets, pour l'eau, la santé et autres aspects, cela à tous les niveaux.

- g) Établir un mécanisme de coordination entre le PoWPA et d'autres processus associés dans le cadre de la CDB : forêts, mer, accès à la ressource et partage des avantages, groupes de travail sur l'Article 8(j), processus relatifs aux directives d'Addis Ababa et d'Akwe:Kon pour l'échange d'informations sur la mise en œuvre de ces programmes et de recommandations pour d'éventuelles actions conjointes visant à renforcer la mise en œuvre ;
- h) Le cas échéant, envisager la création au niveau national d'un point focal des communautés autochtones et locales pour tenir compte de l'Article 8(j), qui pourra établir des contacts avec les divers points focaux concernés par le PoWPA ;
- i) Reconnaître le rôle des aires préservées par les populations autochtones, les communautés dans la conservation de la biodiversité, la gestion participative et la diversification des types de gouvernance ;
- j) Inclure les communautés autochtones et locales dans les comités multipartites, dans les consultations relatives à l'établissement des rapports nationaux sur le PoWPA, et dans les évaluations nationales de l'efficacité des systèmes d'aires protégées ;
- k) Inclure les comités de coordination multipartites au processus d'établissement de rapports.

Le SBSTTA étudiera ces recommandations et formulera ses propres recommandations pour la COPio qui procédera à l'examen de la mise en œuvre du PoWPA. Il existe encore un certain nombre d'obstacles avant qu'il ne soit exécuté dans sa vérité, mais il faut que les pays reconnaissent aussi le rôle potentiel de la gouvernance dans le processus des aires protégées et comprennent bien la relation qui existe entre les engagements souscrits en faveur des droits humains et le PoWPA.

De plus en plus, certains pays considèrent les aires protégées comme un moyen d'atténuer les effets du changement climatique et de s'adapter à ce phénomène. Il est cependant essentiel que les pays s'intéressent non seulement aux objectifs

quantitatifs du PoWPA mais aussi à la qualité et aux avantages concrets que peuvent procurer les aires protégées (gouvernance, source de moyens d'existence...) dans la reconnaissance des droits et responsabilités des communautés autochtones et locales.

On verra si, à côté de l'intérêt croissant pour ces aires protégées en tant qu'instruments d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation à ce phénomène, il sera fait également une place aux populations qui vivent à l'intérieur ou à côté. Pourront-elles faire état des connaissances locales qu'elles possèdent, faire valoir le rôle qui a été le leur dans la protection des écosystèmes marins et réclamer le droit de participer de façon pleine et entière à la gouvernance de ces espaces ?

3

Pour plus d'information



<http://www.cbd.int/>

CDB – Populations autochtones et PoWPA

mpa.icsf.net

ICSF – sous-site sur les AMP

http://icsf.net/icsf2006/uploads/publications/dossier/pdf/french/issue_97/ALL.pdf

ICSF - Dossier Samudra Stationnement réservé

<http://www.aires-marines.fr/>

Agence des aires marines protégées

Les cœurs des pêcheurs

***Men on the Edge*, film israélien de 90 minutes, raconte une coexistence passée entre pêcheurs israéliens et palestiniens, malgré tout**

Le titre du film, *Men on the Edge : Fishermen's Diary*, peut être compris comme « des hommes sur le bord : journal des pêcheurs ». Sur le bord d'un bateau mais aussi comme des hommes à la fin d'un monde. Les réalisateurs, Avner Faingulernt et Macabit Abramson, nous font rencontrer des pêcheurs aux allures bibliques dans ce documentaire de 90 minutes, tourné pendant quatre ans. C'est un voyage au cœur de la pêche artisanale dans ce coin de Méditerranée, à la frontière entre Gaza et Israël, ainsi que dans l'âme masculine.

Avec les accords d'Oslo de 1993, les pêcheurs palestiniens ont le droit d'exercer dans la zone des 20 milles à partir de leurs côtes. Dans la pratique, l'armée israélienne empêche cette activité à partir de 7 milles. En 2008, la marine a pris pour cible des bateaux de pêcheurs avec à leur bord des militants étrangers. En 2009, cet espace est encore réduit à 3 milles. L'activité de pêche devient impossible.

En 1999, l'année où commence le documentaire, un tout autre état d'esprit règne sur les petites embarcations palestiniennes. Une atmosphère conviviale, presque surréaliste pour le spectateur habitué à une opposition frontale entre Palestiniens et Israéliens, règne sur les plages. Ici les pêcheurs se retrouvent autour d'une table, d'un feu, près de baraquements délabrés et blaguent, s'embrassent en attendant le départ. Ce monde, en dehors de toutes nos représentations des relations israélo-palestiniennes, est encadré par les checkpoints, les navires de guerres israéliens et par une télévision qui diffuse l'image d'un pays où la violence semble omniprésente.

Nos pêcheurs, assis sur des bidons, des chaises en plastique, ne sont pas tout à fait dans ce monde-là. Ici, les Palestiniens sont les patrons. Sous leur direction les

Juifs israéliens apprennent le métier... lorsque leurs amis sont autorisés à passer la frontière. Au début, ces hommes qui se ressemblent dans leur mode de vie, se respectent et acceptent les moqueries. Dans des cabanes de bric et de broc, ils vivent et passent leurs journées sur le littoral. Peu de femmes apparaissent à l'écran, seulement par télévision interposée ou lorsqu'un pêcheur israélien évoque son ex-épouse. Fumant le narguilé ou autour d'un thé, les marins semblent passer une bonne partie de la journée à palabrer du travail, de la guerre et de Dieu.

C'est un voyage au cœur de la pêche artisanale dans ce coin de Méditerranée, à la frontière entre Gaza et Israël, ainsi que dans l'âme masculine.

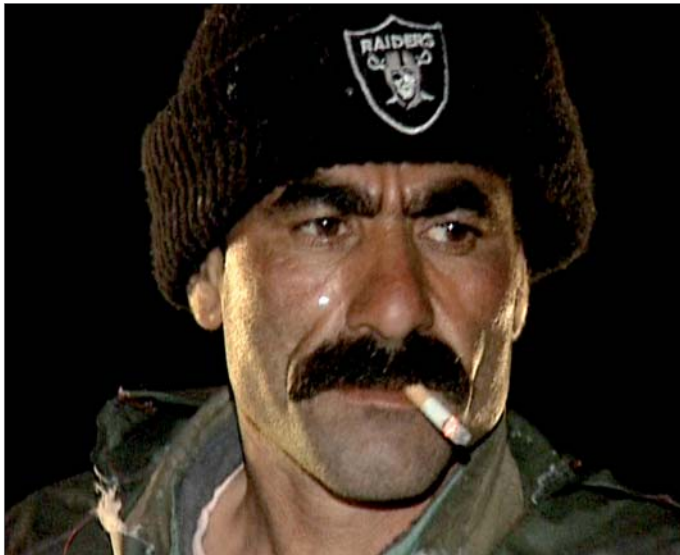
Une réelle complémentarité

Ils pêchent, principalement de la sardine, sur leurs petits bateaux. Avec adresse et passion, les Palestiniens pratiquent également la pêche directement dans les vagues en lançant un épervier. Lorsque les patrons palestiniens sont absents, retenus à la frontière quand les troubles s'intensifient, les Israéliens semblent beaucoup moins efficaces. Il existe une réelle complémentarité sur l'eau entre eux et une véritable complicité à terre.

La famille Sa'adalla commande les bateaux sur la plage de Sikma. En mer, ils ont leurs propres chants de marins pour remonter les filets à la main. Sur la plage, l'Israélien leur entonne une chanson des soldats du Liban : l'échange est possible. Les difficultés arrivent lorsque l'État israélien interdit la pêche de nuit. Des confrontations avec la marine israélienne se multiplient

Cet article a été écrit par **Pierre Rio** (pierre.rio@gmail.com), Lorient, France

AVNER FAINGULERNT



Une image du film *Men on the Edge: Fishermen's Diary*, histoire d'une fragile fraternisation entre pêcheurs israéliens et palestiniens

36

les Palestiniens, rendant le contraste encore plus saisissant. Le spectateur peut se demander à ce moment si le départ des militaires après un léger contrôle n'est pas dû à la présence de la caméra. L'homme semble rencontrer la machine.

L'intérêt du film réside également dans le fait de voir une grande partie des différentes facettes de cette pêche. Remontée des filets, découpe des poissons et des calamars sont autant de gestes ancestraux qui marquent les journées de ces travailleurs. Parfois des enfants apparaissent. L'un d'entre eux qui semble ne pas vouloir travailler à l'école, d'après son père, se retrouve sur l'eau.

Durant les quatre années du tournage, on perçoit peu à peu la dégradation des rapports entre Juifs et Palestiniens. L'Intifada, les attentats suicides durcissent les relations entre les pêcheurs des deux communautés. L'évolution politique se reflète dans les relations au sein de l'équipage et elle devient tragique lorsque la femme d'un matelot juif est tuée dans un attentat suicide. Au-delà des événements politiques, Juifs et Palestiniens ont tout de même pu créer un monde fragile de fraternité autour de la pêche côtière. Patrons palestiniens et marins israéliens se retrouvent autour du poisson, embarqués sur les mêmes bateaux.

Quatre ans plus tard, durant l'été 2003, lorsque les cinéastes reviennent, tous les Palestiniens sont partis, ou plutôt ils n'ont plus le droit de venir. Il n'y a plus de pêche, car les Juifs seuls n'ont pas réussi à poursuivre l'activité. L'image de pêcheurs causant devant un thé au début du film est

et cela joue sur le moral de tous. Lorsqu'un navire de guerre ultramoderne rencontre une barque palestinienne, le décalage est marquant. Le film ne nous montre pas les marins de ce bateau. Ils sont trop hauts pour qu'on puisse les apercevoir. Par contre, une voix sort de la coque

balayée par le passage d'un tank sur la plage. Les bateaux sont ensablés et les baraques s'effondrent. Ce monde est en train de disparaître. Il ne reste plus que les Israéliens qui regrettent.

Ce film (en arabe et hébreu avec sous-titrage anglais) est presque un huis-clos sur une plage. Il nous fait pénétrer dans un univers inconnu, presque impensable, chargé d'espoir sur les possibilités de fraternité des deux peuples sur le bord de la Méditerranée.

Lorsque les réalisateurs ont présenté leur film en Israël, en 2005, ils ont obtenu le droit de faire sortir les pêcheurs palestiniens de la bande de Gaza pour les projections. Après deux années de séparation, et dans le contexte de l'extrême tension entre les deux communautés, le résultat de la rencontre aurait pu être un fiasco. Pourtant, après quelques minutes d'hésitation, l'équipage recomposé pour la circonstance s'est embrassé avec émotion. Tandis que le film laisse un sentiment d'échec de la cohabitation fraternelle, ces retrouvailles ont montré que les liens créés durant ces années sur le bateau de pêche ont permis à nouveau de surmonter les tensions politiques. Chaque projection en présence des acteurs est désormais l'occasion de montrer que la fraternité entre Juifs et Palestiniens est possible.

3

Pour plus d'information



<http://www.cmca-med.org/fiche-film.php?id=226>

Fiche du CMCA

fishingunderfire.blogspot.com

Pêcher sous le feu : blog sur les pêcheurs palestiniens

http://fr.wikipedia.org/wiki/Accords_d%27Oslo

Les Accords d'Oslo, 1993

israel-palestinenews.org

Nouvelles d'Israël-Palestine

Petits mais nourrissants

Le petit poisson d'eau douce indigène peut contribuer à répondre aux besoins alimentaires des populations rurales à faible pouvoir d'achat

Dans une bonne partie des pays en développement, les pauvres des campagnes ont recours à diverses espèces de poissons d'eau douce pour satisfaire leurs besoins alimentaires. Ces petits poissons (c'est-à-dire qui ne dépassent pas 25 cm) sont facilement accessibles dans les plans d'eau du voisinage. En Inde, par exemple, ils représentent une part importante de la production dans les États de l'est et du nord-est. Mais les politiques et les programmes des pêches intérieures, tant au niveau fédéral qu'au niveau des États, ne se sont guère intéressés à elles.

Afin de corriger cette anomalie, le Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF), en collaboration avec la Société indienne des pêches intérieures (IFSI), a organisé un atelier national sur le thème *Les petites espèces de poissons d'eau douce : leur rôle pour la lutte contre la pauvreté, pour la sécurité alimentaire et la conservation de la biodiversité*. Il s'est tenu à Kolkata, Bengale occidental, du 23 au 25 février 2010, à l'Institut central de recherche sur les pêches intérieures (CIFRI). Il s'agissait de réunir des gens travaillant dans la pêche et l'aquaculture en eau douce pour qu'ils puissent échanger leurs idées sur le rôle potentiel de ces espèces dans l'amélioration de l'alimentation et des moyens d'existence en milieu rural, et pour la biodiversité biologique. Il s'agissait aussi de débattre du contexte socio-économique et culturel de l'élevage et de la capture de ces poissons afin que les gens concernés (en particulier les femmes) puissent améliorer leurs revenus et mieux assurer la sécurité de leur travail et de leur alimentation. Et on proposerait des politiques appropriées pour une exploitation durable de ces espèces. Il y avait à cet atelier 58 participants : scientifiques, chercheurs, décideurs, éleveurs, membres

de la société civile, représentants d'agences multilatérales.

Dans son allocution de bienvenue, Chandrika Sharma, Secrétaire exécutive de l'ICSF, a souligné l'importance de ces poissons dans l'alimentation, surtout chez les populations défavorisées des États de l'est et du nord-est du pays. Il faut que les groupes victimes de discrimination (particulièrement les femmes) puissent continuer à avoir accès à cette ressource pour se nourrir et pour gagner leur vie. Elle a fait remarquer que cet atelier était le résultat d'une vaste collaboration et elle a conclu en remerciant toutes les personnes qui avaient contribué à sa tenue.

Jusqu'aux années 1980, ces espèces étaient considérées comme du poisson de rebut. On redécouvre peu à peu leur grand intérêt économique et nutritionnel, leur importance écologique aussi.

Tout à fait d'actualité

A. P. Sharma, Directeur du CIFRI et Président de l'IFSI, a dit que l'atelier venait à point nommé. Jusqu'aux années 1980, ces espèces étaient considérées comme du poisson de rebut. On redécouvre peu à peu leur grand intérêt économique et nutritionnel, leur importance écologique aussi. Les études menées par le CIFRI montrent que les pêcheurs traditionnels dans les bassins hydrographiques tirent une bonne partie de leur revenu quotidien de cette pêche, surtout pendant la saison creuse et les temps de fermeture. Les progrès dans l'élevage des poissons et crevettes à croissance forte et rapide ne peuvent nullement remplacer les petites espèces, qui restent utiles, accessibles et bénéfiques. L'intervenant a conclu en

Cet article a été écrit par **Sebastian Mathew** (icsf@icsf.net), Conseiller pour les programmes à l'ICSF, et **Neena Koshy** (icsf@icsf.net), Chargée de programme à l'ICSF

disant que des débats de cette réunion devraient sortir des lignes directrices pour une vigoureuse politique en faveur de la conservation et de l'exploitation rationnelle de ce poisson. Ensuite, P. Das, ancien directeur du Bureau national des ressources génétiques du poisson (NBFR), a dit qu'il faudrait y avoir un protocole d'élevage de ces espèces, qui devraient être plus présentes dans le secteur aquacole.

Dans son discours d'ouverture, V. V. Sugunan, Directeur général adjoint du Conseil indien de la recherche agricole (ICAR), a déclaré que les petits poissons d'eau douce ont tout leur intérêt dans un

contexte de diversification des espèces dans l'aquaculture. Il a précisé que les estimations de la contribution du poisson au produit intérieur brut du pays sont loin du compte à cause de l'insuffisance des techniques d'évaluation. Le poisson est une importante source de nourriture pour les pauvres ; les gens achètent différentes sortes de poissons suivant leurs revenus. L'intervenant a aussi souligné l'importance de choix politiques favorables, d'une bonne gouvernance et d'un cadre cogestionnaire. Dans son discours en tant que président de cette réunion, G. Mohan Kumar, Directeur de cabinet à la Direction du développement des pêches et

La Déclaration de Barrackpore

Nous, scientifiques, chercheurs, décideurs, éleveurs, membres de la société civile, ayant participé à l'atelier sur *Les petites espèces de poissons d'eau douce : leur rôle pour la lutte contre la pauvreté, pour la sécurité alimentaire et la conservation de la biodiversité*, organisé conjointement par le Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF) et la Société indienne des pêches intérieures (ISFI), du 23 au 25 février 2010, à l'Institut central de recherche sur les pêches intérieures (CIFRI), Barrackpore, Kolkata ;

Sachant que la 61^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies a déclaré 2010 comme Année internationale de la biodiversité ;

Reconnaissant l'importance de la préservation de la biodiversité des petites espèces de poissons d'eau douce indigènes dans un contexte de changement climatique, de développement durable et de biodiversité aquatique ;

Prenant note de la contribution significative mais invisible de ces espèces à la production de poissons d'élevage et de capture en Inde ;

Conscients de l'importance de ces espèces comme source de nourriture (et de nutriments) abordable pour les populations pauvres des campagnes ;

Prenant note de la recherche et des bonnes pratiques émanant des agences nationales et internationales sur ces espèces et en matière de diversité aquatique et de lutte contre la pauvreté ;

Recommandons à la Direction de l'élevage et de la production laitière, au Conseil indien de la recherche agricole, au Ministère de l'agriculture et au Ministère de l'environnement et des forêts de l'Union indienne, aux Ministères et Directions des pêches des différents États, aux Ministères et Directions de l'environnement et des forêts des différents États, aux organisations de la société civile et autres parties concernées et intéressées de :

Conserver les petites espèces de poissons d'eau douce indigènes en protégeant leur habitat naturel ;

Promouvoir une exploitation durable de ces espèces à la fois dans les élevages et les pêches de capture afin d'améliorer la sécurité nutritionnelle des pauvres des campagnes, ce qui devrait développer l'emploi ;

Étudier activement les possibilités d'incorporation de ces espèces dans les pratiques existantes de polyculture grâce à la recherche et à des programmes de développement et de vulgarisation ;

Cibler des études sur la contribution de ces espèces dans les différents systèmes aquatiques et dans les élevages ;

Évaluer le rôle de ces espèces pour la sécurité nutritionnelle des groupes vulnérables, comme les femmes enceintes ou allaitantes et les enfants ;

Veiller à ce que les politiques et la législation à différents niveaux des pêches de capture, de l'aquaculture et de la conservation de la biodiversité répondent aux besoins de conservation et de développement de ces espèces ;

Protéger les droits d'accès des communautés locales, en particulier des femmes, à ces espèces en appliquant des politiques et des législations appropriées qui prennent en considération le contexte socio-économique local, la culture et les institutions de l'endroit ;

Documenter et protéger le savoir-faire traditionnel et les innovations des pisciculteurs en matière d'exploitation de ces espèces.

des ressources animales de l'Orissa, a dit qu'on avait besoin d'une politique globale pour protéger le petit poisson d'eau douce indigène, compte tenu de son importance pour l'alimentation des pauvres en zones rurales.

L'exposé sur la nutrition a bien mis en évidence l'intérêt de cette source de micronutriments, vitamines et acides gras. Ces petites espèces offrent une biodisponibilité en calcium supérieure à celle du lait et conviennent donc tout à fait pour améliorer l'ordinaire des femmes enceintes ou allaitantes. On peut augmenter cette biodisponibilité en faisant plus attention à la propreté et aux méthodes de cuisson. Même une production minimale annuelle de 10 kg par bassin de *mola* (*Amblypharyngodon mola*) peut apporter un changement significatif dans la nutrition des gens pauvres des campagnes. Le *mola* est une espèce qui assure son propre recrutement, les bassins produisant assez d'alevins pour fonctionner en continu. Les expériences menées au Bangladesh ont démontré qu'un système de circulation d'eau facilite la production et les prélèvements en continu de *mola* en polyculture. En améliorant l'habitat, on augmente aussi la production. Il est d'autant plus important d'informer les gens sur les dangers de l'usage de pesticides (substances chimiques qui ont des effets toxiques sur le poisson) dans les étangs. À cet égard, on a signalé que le gouvernement du Bangladesh a publié un arrêté interdisant l'usage de produits toxiques pour le nettoyage des bassins avant l'introduction d'une aquaculture scientifique.

L'Inde compte quelque 450 espèces de petits poissons d'eau douce, dont 62 très importantes pour l'alimentation et 42 autres intéressantes pour l'alimentation et comme poissons d'ornement. Malgré une telle diversité, ces espèces demeurent invisibles dans les statistiques officielles, a-t-on fait remarquer. Il faut élaborer un cadre législatif et des critères afin de préserver ces espèces dans le contexte général de la protection de la biodiversité et des pêcheries intérieures, en ayant présent à l'esprit l'impératif de la sécurité alimentaire pour les populations locales. Il a été bien précisé que ce poisson ne doit pas servir à la fabrication de farines.

La séance consacrée aux moyens de subsistance a bien mis en évidence la contribution des petites espèces prélevées dans les cours d'eau. Dans les États de l'est et du nord-est du pays, il y a une bonne demande



Cet atelier a réuni 58 participants : scientifiques, chercheurs, décideurs, éleveurs, membres de la société civile, représentants d'agences multilatérales

pour cette production. Comparé aux grandes carpes indiennes, elles rapportent davantage de roupies au pêcheur lui-même. Il serait éminemment souhaitable d'élever des espèces communément consommées (comme ce petit poisson) et d'autres variétés locales plutôt que d'encourager la production d'espèces exotiques. Une polyculture combinant ce petit poisson et des carpes n'aurait pas d'effet négatif sur la production de carpes, a-t-on fait remarquer.

Le poisson est une importante source de nourriture pour les pauvres ; les gens achètent différentes sortes de poissons suivant leurs revenus.

Au cours de la séance consacrée à la pêche de capture, Mohan Kumar a dit qu'il convenait d'examiner les possibilités qu'offriraient ces petites espèces dans l'État d'Orissa, où les deux tiers de la population sont en-dessous du seuil de pauvreté. Pour eux le poisson est la principale source de protéines animales. Il a été suggéré que l'Institut central de l'aquaculture en eau douce (CIFA) et l'Institut central de recherche sur les pêches intérieures (CIFRI) procèdent à une évaluation de la valeur économique et nutritive de ces différentes espèces. Dans les États du nord-est de l'Inde, la notion de « poisson de rebut » est inconnue : tous les poissons non toxiques, les petites espèces notamment, se vendent facilement et à

bon prix (de 300 à 600 roupies le kg, soit 7-14 dollars). La pêche communautaire traditionnelle s'est maintenue grâce à ce petit poisson qui est disponible toute l'année et qui apporte un revenu aux pêcheurs dans les zones humides.

La séance consacrée au poisson d'élevage a traité de « l'aquaplosion » c'est-à-dire l'expansion verticale et horizontale de l'aquaculture en Inde. Il faudrait réfléchir aux possibilités d'inclure dans les activités aquacoles ces espèces qui, pour le moment, sont laissées de côté. On a demandé au CIFA d'élaborer un ensemble d'informations à l'usage des exploitants qui souhaiteraient produire aussi du petit poisson. Ces projets seraient mis en œuvre dans le cadre du Rashtriya Krishi Vikas Yojana (Programme national pour le développement de l'agriculture) et du NREGS (Programme national de garantie d'emploi en zone rurale).

Au cours de la séance consacrée aux aspects politiques et sociaux, on a fait remarquer que les gros éleveurs, guidés souvent par les services de vulgarisation des directions des pêches, sont largement réticents à inclure ces petites espèces dans leurs exploitations, sauf si leur rentabilité est clairement établie. Les petits éleveurs qui disposent d'un modeste étang préfèrent utiliser les petites espèces locales dont la

des pêcheurs bien sûr. On a suggéré que le premier droit d'accès aux plans d'eau intérieurs soit réservé aux coopératives de pêcheurs traditionnels, comme au Madhya Pradesh. Les participants ont également réclamé une meilleure collecte et collation de données de référence sur la production et la consommation dans les pêches intérieures.

La dernière séance, consacrée au savoir communautaire et aux droits de propriété intellectuelle, a débattu des objectifs qui justifient la défense de ces espèces : sécurité nutritionnelle (en particulier pour les femmes), sécurité du travail, protection de la biodiversité, ou la combinaison des trois. Il a été suggéré de demander au réseau Honey Bee de s'informer sur les innovations et le savoir traditionnel concernant les espèces de poissons indigènes, tandis que l'ICAR (Conseil indien de la recherche agricole) pourrait s'intéresser à leur profil nutritionnel. On a également demandé que soit constituée par État une liste des petits poissons d'eau douce indigènes endémiques et menacés.

Il faudrait procéder à une évaluation des possibilités d'élevage de ces espèces compte tenu de leur intérêt nutritionnel et thérapeutique. On doit bien réfléchir avant de se lancer dans des techniques d'aquaculture avec ce poisson. Si on ne leur présente pas un ensemble de pratiques claires et cohérentes, les pisciculteurs ne seront probablement pas intéressés par son élevage.

Il faut employer les meilleures pratiques des éleveurs pour inciter à l'intégration de ces espèces dans une aquaculture composite ou des systèmes de polyculture. Plutôt que de concevoir un ensemble de conseils clé en main, on ferait mieux d'encourager l'élevage de ce poisson en améliorant progressivement les pratiques actuelles, a suggéré l'un des participants. Et on s'est accordé à dire que les aquaculteurs ne sont pas uniquement intéressés par leurs rentrées d'argent.

Groupes de discussion

Ces groupes étaient consacrés à trois thèmes : la biodiversité, la lutte contre la pauvreté, la nutrition. Après avoir débattu, ils ont suggéré un certain nombre d'interventions visant à mieux intégrer les petites espèces de poissons dans diverses perspectives. Le groupe sur la nutrition a suggéré la réalisation d'enquêtes sur la consommation de poisson au sein des

On a suggéré que le premier droit d'accès aux plans d'eau intérieurs soit réservé aux coopératives de pêcheurs traditionnels...

vente sur place est d'un bon rapport et qui entrent aussi évidemment dans la confection des repas de la famille.

Toutes les menaces contre la biodiversité et l'écosystème constituent une menace contre ces espèces (et vice versa), a-t-on souligné. L'absence de politique pour l'entretien des cours d'eau et de l'environnement a largement contribué au déclin de la biodiversité chez ces espèces. La réglementation actuelle sur l'octroi des permis et des concessions manque de cohérence et vise surtout à obtenir des rentrées d'argent. À cause de tarifs exorbitants, des plans d'eau communautaires passent de plus en plus souvent aux mains d'opérateurs privés, au détriment

familles, en s'intéressant d'abord aux espèces qui feraient l'objet d'un élevage en consultation avec les parties concernées, en sensibilisant la population à la consommation de poissons riches en nutriments. On a aussi répété l'importance des droits d'accès des communautés locales à cette ressource.

Le groupe sur la lutte contre la pauvreté a dit que les petits poissons devaient trouver leur place dans cette entreprise. Il faut pour cela : bien évaluer leur contribution économique et nutritionnelle dans les populations défavorisées (en particulier les femmes et les enfants), assurer la protection et la gestion des habitats aquatiques en autorisant l'accès des groupes défavorisés à leurs ressources, promouvoir l'utilisation de ces espèces dans des pêcheries renforcées par du poisson d'élevage et autres systèmes aquacoles grâce à la recherche et à des politiques appropriées, consolider les institutions communautaires concernées pour protéger les droits d'accès et assurer une gestion responsable des écosystèmes et un partage équitable des avantages économiques.

Le groupe sur la biodiversité a recommandé une évaluation des habitats en eau douce, de la richesse spécifique, de l'endémicité, des causes de la dégradation de l'environnement. Cela permettrait de déterminer les priorités pour la préservation de ces espèces. Il faudrait revoir les politiques en cours pour prendre acte de leur validité ou de leurs insuffisances, et sensibiliser les gens à ces problèmes. Il faudrait élaborer des modèles de gestion et des programmes de restauration avec la participation des communautés locales. Ce groupe a aussi attiré l'attention sur le manque d'intérêt pour les zones humides en tant qu'environnement à usages multiples. Il faudrait trouver un équilibre entre mesures de conservation, moyens d'existence et nutrition. Il importe aussi de reconnaître l'intérêt du savoir traditionnel et des pratiques associées et de les récompenser. Il importe d'empêcher que les zones humides communautaires ne soient accaparées par de puissants intérêts. On a fait remarquer que les pêcheurs ne sont pas vraiment représentés dans les diverses structures gouvernementales qui administrent ce type d'habitats.

La séance intitulée *La voie à suivre : intégrer les petites espèces de poissons d'eau douce aux politiques et programmes de développement des pêches et de l'aquaculture*

a bénéficié des contributions de divers États. La Direction des pêches du Bengale occidental a exprimé son intérêt pour une étude approfondie de la biologie de la reproduction de ces espèces et de leur profil nutritionnel, soulignant en même temps la nécessité d'une bonne collaboration entre

Il faut tout d'abord préserver ces espèces dans les plans d'eau ouverts pour lutter contre la malnutrition, l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

les différents organismes concernés. Il faut tout d'abord préserver ces espèces dans les plans d'eau ouverts pour lutter contre la malnutrition, l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Il faudrait voir aussi s'il est possible d'introduire ces espèces dans les rizières. Les gens qui seraient les bénéficiaires de telles politiques devraient être impliqués dans ces processus.

Au terme de l'atelier, une déclaration a été mise au point à partir des contributions de tous les participants. Dans ses remarques finales, A. P. Sharma, Directeur du CIFRI, a noté que c'était la première fois dans le pays qu'on débattait de la question des petits poissons indigènes. Il espère que, de ce genre d'ateliers, découleront d'autres façons de concevoir les voies et moyens qui permettront à l'Inde d'atteindre certains des Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015 : renforcer la sécurité alimentaire, améliorer la sécurité nutritionnelle, réduire de moitié la pauvreté.

Pour plus d'information



[www.eesap.cipotato.org/UPWARD/Publications/Agrobiodiversity/pages%20439-447%20\(Paper%2055\).pdf](http://www.eesap.cipotato.org/UPWARD/Publications/Agrobiodiversity/pages%20439-447%20(Paper%2055).pdf)

Préserver la biodiversité du poisson dans les villages des Sundarbans en Inde

fish-and-nutrition.net

Le rôle du poisson dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les pays en développement

[ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/017/k5779f.pdf](http://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/017/k5779f.pdf)

Les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture

Expérience concluante ?

Intéressants pour la gestion des ressources côtières,
à condition de prendre quelques précautions simples

42

La division des lieux de pêche côtière en territoires était une pratique courante dans les communautés de pêcheurs et de cueilleurs pour répartir les privilèges d'accès, assurer une rotation des prélèvements ou protéger des zones intéressantes pour la préservation de ressources particulièrement importantes. Depuis les temps préhistoriques, des règles ont été instaurées pour accorder à des individus ou des communautés un accès exclusif à des lieux de pêche, sous forme de systèmes traditionnels d'occupation de l'espace maritime, qui ont été mis en évidence par des scientifiques dans les années 1970, grâce aux travaux de Bob Johannes et autres notamment. Cette notion a été condensée en 1982 dans l'acronyme TURFs (Territorial use rights in fisheries), en français DUTP (droits d'usage territoriaux dans les pêcheries) par F. T. Christy Junior, consultant à la FAO.

sédentaires, notamment la plupart des coquillages/crustacés qui vivent sur les fonds (benthiques).

Paradoxalement, alors que bon nombre de systèmes traditionnels d'occupation des espaces ont été grignotés par l'application de politiques influencées par l'époque de la pêche industrielle, les gestionnaires de pays occidentaux se mettent à apprécier les mérites potentiels des DUTP. Dans les systèmes traditionnels, les DUTP reposaient sur un long processus graduel et ascendant (bottom-up), tandis que certains de ceux qui ont été instaurés depuis quelques années sont le fait de décisions venues d'en haut (top-down) via des lois ou politiques innovantes élaborées par des responsables d'organismes divers. On peut citer tout particulièrement les pêcheries d'ormeaux en Afrique du Sud et les pêcheries benthiques du Chili. Dans ces deux cas (comme dans d'autres), la nouveauté avait pour cause l'échec d'une gestion classique fondée sur des quotas, avec l'effondrement retentissant des pêcheries, suivi par les mesures d'urgence imposées par la crise économique et le mécontentement social. Nous avons pu observer de l'extérieur le système de DUTP chilien depuis le début, de par notre collaboration avec des organisations de pêcheurs, des gestionnaires et des scientifiques.

... la nouveauté avait pour cause l'échec d'une gestion classique fondée sur des quotas, avec l'effondrement retentissant des pêcheries...

Les DUTP ont attiré beaucoup l'attention au cours des années passées dans le cadre de la gestion des pêches « fondée sur des droits ». Ce concept est souvent proposé comme la solution la plus naturelle à la « tragédie des biens communs », laquelle a été montrée du doigt comme étant la principale cause de la surpêche et de l'effondrement des pêcheries. Outre les territoires, les droits ou privilèges d'accès peuvent se matérialiser par une part des captures (c'est le cas des quotas individuels transférables) ou une fraction d'unités d'effort (casiers à homard, par exemple). Dans cette vaste famille, les DUTP conviennent surtout à des ressources

Au Chili, la pêche benthique inclut la pêche commerciale en plongée, la pêche avec des pièges et aussi la récolte d'algues et de mollusques dans l'espace intertidal. Les pêcheurs artisans vivent dans des communautés appelées *caletas*. Dans les zones rurales, les caletas ressemblent aux localités de pêcheurs d'autres parties du monde, tandis qu'elles sont moins visibles en zones urbaines. Ces caletas sont conformes au gabarit social, écologique et économique de la pêche artisanale chilienne. La plupart des pêcheurs d'une caleta adhèrent

Cet article a été écrit par **J.M. (Lobo) Orensanz** (lobo@cenpat.edu.ar) et **Ana M. Parma** (parma@cenpat.edu.ar), Centre National de Patagonie (CENPAT), Argentine

aussi à au moins une des organisations locales désignées par le terme générique de *syndicates*, et qui ne sont pas du tout l'équivalent des syndicats ouvriers des pays occidentaux. Les *syndicates* sont regroupés en fédérations régionales, et celles-ci en deux grandes confédérations nationales. Les ressources ciblées par les plongeurs professionnels sont généralement de bonne valeur marchande. Certaines donnent lieu à d'importants flux d'exportation. Ainsi, les plongeurs chiliens représentent environ 80 % des apports mondiaux de corail d'oursins.

La plus importante des ressources benthiques est le *loco* (*Concholepas concholepas*), un mollusque gastéropode très prisé qui ressemble vaguement et superficiellement à un ormeau. Avant le milieu des années 1970, le *loco* était destiné à la consommation locale uniquement. Les débarquements étaient de l'ordre de 5 000 tonnes. Après l'introduction de ce produit au Japon, les exportations ont connu un boom, et les débarquements ont atteint les 25 000 tonnes tandis qu'on réglementait cette pêcherie par une taille officielle et des saisons de pêche, mais dans un régime de libre accès. En 1989, voyant apparaître des symptômes de surexploitation, les gestionnaires ont fermé la pêcherie pendant trois ans et demi. Cette mesure draconienne n'a pas arrêté l'activité : il est illusoire de faire respecter la réglementation dans une pêche où interviennent de petites embarcations tout au long d'une côte qui s'étire du 17^{ème} au 56^{ème} degré de latitude sud. Cette fermeture a eu pour principal résultat de marginaliser les pêcheurs à cause du développement d'un marché noir florissant.

Entre temps, les tensions politiques et le mécontentement social s'amplifiaient. En 1991, le Président du pays, Patricio Aylwin et des membres de son cabinet visitaient la région de Los Vilos (Région V), le berceau et centre névralgique de la pêche commerciale en plongée. Les pêcheurs artisans bloquaient les routes et brûlaient des pneus. Faisant preuve d'audace, Oscar Avilez, le leader de la fédération régionale des pêcheurs artisans, s'introduit dans une réunion que tient le Président avec les autorités régionales. Les gens qui attendent dehors pensent qu'Oscar sera arrêté, mais c'est une accolade qu'il reçoit du Président Aylwin, lequel demande aussitôt au Sous-secrétaire à la pêche d'étudier les preuves

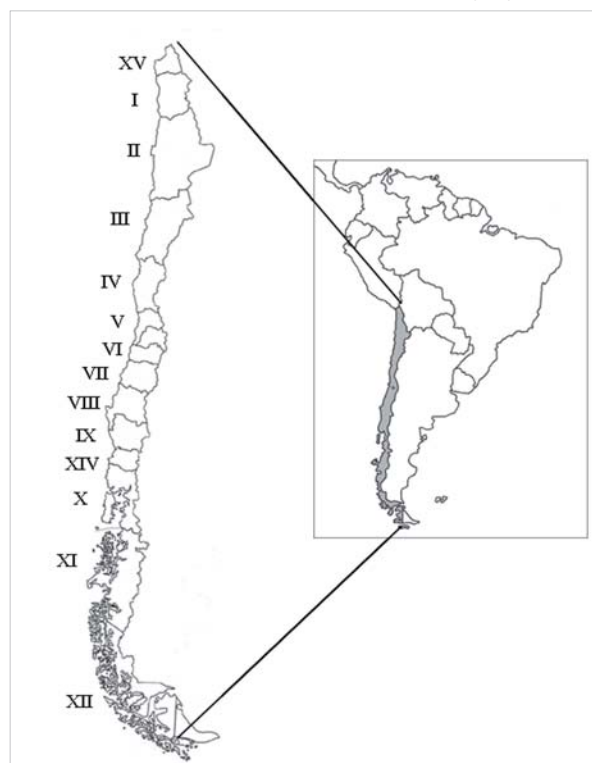
d'une reconstitution de la ressource que les pêcheurs ont rassemblées avec l'aide de quelques biologistes. Finalement, l'interdiction de pêche a été levée et les autorités ont mis en place un nouveau système de gestion : des quotas individuels non transférables attribués aux plongeurs professionnels dûment immatriculés.

Les ressources ciblées par les plongeurs professionnels sont généralement de bonne valeur marchande. Certaines donnent lieu à d'importants flux d'exportation.

Cinq années plus tard, les prises par unité d'effort (PUE) retrouvaient le niveau très bas qui avait précédé la fermeture, cela à cause de l'inefficacité de l'application de la réglementation et du trafic de *loco* et de tickets.

Quelques années plus tôt, avant et pendant la fermeture, certains pêcheurs expérimentaient des pratiques innovantes, parfois en collaboration avec des universitaires, en particulier le professeur Juan C. Castilla et ses associés à l'Université catholique de Santiago. Le *loco* se faisait rapidement une santé dans les zones où les pêcheurs avaient décidé volontairement de ne plus opérer. Ces expériences ont conduit à inclure dans une nouvelle loi sur la pêche, adoptée par le Congrès en 1992, une nouvelle forme de DUTP, appelée localement AMERB (*áreas de manejo y explotación de recursos bentónicos*). L'élaboration du document d'interprétation de cette loi (le *Reglamento*) a pris beaucoup de temps et donné lieu à des débats prolongés entre pêcheurs, gestionnaires, scientifiques et responsables politiques. Son application a commencé en 1997 et en 2000 on pouvait pêcher légalement le *loco* uniquement dans le cadre des

ORENSANZ ET PARMA



Carte du Chili indiquant les 14 régions administratives qui s'étirent le long du littoral. Les Régions IV et V sont le berceau des DUTP

Extrait d'un entretien avec Oscar Avilez, leader d'une fédération régionale de pêcheurs artisans

Pourquoi était-il obligé de forcer la porte de la réunion avec le Président Aylwin ?

Tout simplement parce que la communauté scientifique et les fonctionnaires des pêches ne faisaient pas confiance aux pêcheurs. Nous avions des résultats à monter, avec des données, des statistiques, des plans. L'Administration le savait mais le Président n'en était pas informé. Quand il nous a écouté jusqu'au bout et entendu nos propositions, il nous a crus et a ordonné la réouverture de la pêche au loco.

L'instauration de droits d'usage territoriaux dans les pêcheries a-t-elle répondu aux doléances des pêcheurs ?

Ça, c'était le test ! Beaucoup d'organisations en ont été plus fortes et sont restées dans le système. D'autres n'ont pas réussi à résoudre leurs problèmes. Elles étaient nées faibles et n'ont pas survécu à la crise. Il faut que les organisations soient fortes.

Ces régimes sont-ils toujours valables ?

À mon avis, le système (AMERB) n'est pas encore vraiment entré dans les institutions. C'est une bonne mesure de gestion, mais il faut un leadership.

Les problèmes de l'heure

Premièrement, comprendre qu'on doit veiller sur la ressource, et l'exploiter de façon rationnelle. Deuxièmement, il faut que les pouvoirs publics tiennent compte des avis techniques plutôt que de faire dans le populisme.

La mise en œuvre des droits d'usage territoriaux via les organisations de pêcheurs : le pour et le contre

Les abondantes ressources naturelles sont un plus, et la solide organisation des groupements de pêcheurs aussi. On a bien besoin de cela pour faire fonctionner des modèles qui servent à la fois la ressource et les communautés. Le négatif c'est l'indolence d'organisations qui ont l'habitude de compter sur les subventions. C'est mauvais parce que ça limite leur indépendance et leur capacité à résoudre les problèmes avec leurs propres idées. Les organisations se doivent d'être autonomes.

L'avenir de la pêche artisanale pour les espèces sédentaires et les espèces migratrices

Il faut montrer que nous sommes capables de repousser les effets indésirables dans nos pêcheries, de surmonter des systèmes qui nous sont imposés d'en haut et sont souvent mauvais. Il faut cela pour que dure notre métier et que les choses s'améliorent à l'avenir. Nous devons développer des capacités qui serviront notre métier.

Il y a un autre aspect que je veux prendre en considération : la qualité de l'environnement. Plus précisément, nous sommes opposés à l'installation de centrales thermoélectriques dans le voisinage de nos lieux de pêche et des secteurs que nous gérons. C'est un réel problème ici, dans la commune de La Diguera. Une réserve marine, vraiment remarquable par la variété de sa vie aquatique, est menacée. Et le gagne-pain de plusieurs communautés de pêche de la région est également en danger.

AMERB. En 2007, 732 secteurs avaient été définis pour passer sous ce régime, dont 237 dotés d'un plan de gestion approuvé et incluant le loco comme ressource cible. Les AMERB en fonctionnement touchaient alors 14 324 pêcheurs officiellement immatriculés.

Les AMERB sont attribuées à des organisations de pêcheurs, pas aux communautés de pêcheurs. Une AMERB est une portion définie de fond marin où les adhérents possèdent un privilège exclusif de pêche sur les ressources classées comme cibles. Pour obtenir et conserver ces privilèges, ils doivent effectuer un état des lieux détaillé et des études annuelles sur les ressources visées, le loco par exemple. Ce travail est confié à des consultants qui font rapport à l'Administration. Les pêcheurs n'ont pas un rôle de protagoniste dans l'évaluation et la gestion ou la fixation des objectifs. Le processus de mise en œuvre, notamment

le protocole pour l'obtention d'une AMERB, a été en grande partie conçu par des scientifiques possédant une formation en écologie, ce qui apparaît dans la nature des informations demandées. Le coût de ces études est élevé mais il était en grande partie couvert par diverses subventions jusqu'à une date récente. Une fois l'AMERB accordée, l'Administration des pêches ne se préoccupe plus des adhérents ni de la façon dont les coûts et profits sont répartis. Les organisations dotées d'une AMERB versent une redevance par unité de surface qui est la même quelle que soit la ressource ciblée, la région ou la productivité du fond marin. Ces concessions sont accordées pour une période de quatre ans et peuvent être révoquées par les autorités si l'organisation ne respecte pas la réglementation. Elles sont indéfiniment renouvelables. Les plans de gestion sont négociés individuellement pour chaque AMERB par l'organisation et les fonctionnaires de la Direction centrale

des pêches. Il n'existe pas de coordination régionale ni de mécanisme officiel pour l'examen périodique du système et d'éventuels réglages.

Le lancement des AMERB était une tentative désespérée pour résoudre les problèmes les plus urgents qui provoquaient des crises à répétition dans la pêche au loco : impossibilité de faire respecter la réglementation, manque de contrôle sur les niveaux de captures. L'octroi d'un accès sûr et exclusif à un secteur de fonds marins, d'un privilège d'usage territorial devait inciter les pêcheurs à protéger leur ressource, en tout cas en principe. Dans les AMERB, le loco retrouvait son abondance. Les AMERB avaient aussi un effet secondaire important : le renforcement des syndicats parce que les activités liées aux AMERB nécessitent une importante mobilisation collective. Les pêcheurs organisés s'imposent des règles strictes et imposent de sévères pénalités aux contrevenants, ils contribuent à l'entretien des veuves et des anciens et des malades, ils se concertent pour rester vigilants. Les ventes de loco par une AMERB sont connues avant la récolte, ce qui donne aux pêcheurs la possibilité de conclure de bons arrangements, en principe. Il est certain que les prix varient, mais il convient d'accuser le marché et non point les AMERB quand les prix baissent. Les pêcheurs ont aussi accès au crédit car les banques prennent une garantie sur le loco stocké dans les AMERB, selon l'évaluation des consultants. Les hommes politiques, les gestionnaires, la plupart des scientifiques, beaucoup de leaders des organisations de pêcheurs, la presse et le public en général ont, tout compte fait, une opinion positive de ce système. Les gestionnaires montrent des pêcheries qui délivrent un produit de plutôt bonne qualité. Les responsables des organisations de pêcheurs ont été en bonne position pour obtenir des aides du gouvernement et d'Ong, et la pêche a trouvé une place assurée sur un littoral de plus en plus sollicité pour d'autres usages. Les consultants font des affaires et les scientifiques trouvent là l'occasion de tester leurs hypothèses en matière de gestion des pêches, les mérites (ou l'absence de mérites) des systèmes fondés sur des droits.

Ces AMERB chiliennes sont-elles donc un réel succès ? La réponse est la suivante : cela dépend à qui vous parlez. La notion de succès est toute relative ; on peut en juger uniquement si les objectifs sont clairement

définis. Et ils sont le reflet de valeurs sociétales multiples et souvent opposées : durabilité écologique, efficacité économique, intégrité écologique, et ainsi de suite. La structure et le cadre réglementaire des AMERB privilégient la durabilité écologique plutôt que d'autres préoccupations sociétales, pour des raisons faciles à comprendre.

Les hommes politiques, les gestionnaires, la plupart des scientifiques, beaucoup de leaders des organisations de pêcheurs, la presse et le public en général ont, tout compte fait, une opinion positive de ce système.

Lorsqu'on regarde en arrière, il est cependant évident que divers problèmes potentiels n'avaient pas été identifiés. Certains concernent le système de gestion lui-même. Du fait de la redevance territoriale fixe, les pêcheurs organisés eurent vite fait de revendiquer des secteurs relativement petits mais détenant les gisements les plus productifs. Il en est résulté, dans la pratique, un double système de gestion : légal à l'intérieur, illégal à l'extérieur du DUTP. Les stocks situés à l'extérieur des AMERB sont pratiquement épuisés. Dans certains cas, l'instauration des AMERB a déstabilisé d'anciens systèmes traditionnels d'occupation de l'espace, qui n'avaient pas d'existence officielle mais qui fonctionnaient bien. C'était le cas dans des communautés qui récoltent la bull kelp

JAVIER RODRIGUES ET REVISTA PUERTO



Débarquement de locos. Les pêcheurs peuvent emprunter auprès des banques qui se garantissent sur les stocks détenus par les AMERB

(algue géante) en ayant recours à une loterie pour réguler l'accès à cette ressource.

D'autres problèmes laissés de côté sciemment concernent les aspects économiques des AMERB. Au début tout au moins, les adhésions (un aspect mal contrôlé) aux nombreuses organisations pourvues d'une AMERB ont tellement augmenté que la rente a fondu, affaiblissant du coup les avantages incitatifs qui sont au cœur du système. Les organisations de pêcheurs sont désormais bien conscientes du problème, qui s'est aggravé du fait de la médiocrité des cours internationaux ; et elles ont fixé des règles d'entrée strictes. Dans certains cas, cela est venu trop tard. Pour compliquer les choses, l'accès au crédit (un plus en principe) a plongé bon nombre de pêcheurs dans l'endettement. Ils choisissent souvent de surexploiter leurs lieux de pêche plutôt que de faire défaut sur les remboursements.

L'équité est un autre problème. Lorsque les AMERB ont été constituées, certains pêcheurs ont réussi à entrer dans le système, d'autres pas, pour diverses raisons : manque d'informations, l'idée que les pêcheurs ont le droit d'opérer là où bon leur semble... La question de l'inclusion et de l'exclusion a débouché sur un certain nombre de conflits locaux. Dans la baie d'Ancud (Région X), des centaines de pêcheurs se sont révoltés contre l'arrivée des AMERB, ce qui illustre bien les difficultés inhérentes au partage de territoires de pêche où un grand nombre de gens opéraient par le passé dans les mêmes eaux. Les diocèses catholiques ont proposé leurs bons offices et il en est résulté la création d'une confédération locale indépendante (Confédération des pêcheurs pour l'Équité). Finalement un accord a été trouvé pour restituer certains secteurs prévus et pour arrêter d'attribuer de nouveaux DUTP dans la baie.

La fascination initiale générée par le succès des AMERB (du point de vue des scientifiques et des gestionnaires en tout cas) a fait qu'on a largement appliqué le système à d'autres ressources que le loco, et dans des contextes différents de celui des caletas du centre du Chili (Régions IV-VIII). Il est cependant évident que les AMERB ne sont pas une solution « à taille unique » pour la gestion de toutes les pêcheries benthiques du Chili. Elinor Ostrom, lauréate du Prix Nobel d'économie 2009, terminait son discours d'ouverture lors d'une réunion de l'Association internationale pour l'étude des

biens communs à Oaxaca (c'était en 2004) en demandant à l'assistance, qui était vaste et diverse, de répéter trois fois avec elle « n'y a pas de recette miracle ». Et c'est peut-être la leçon principale qu'il convient de tirer de l'expérience chilienne dans la mise en oeuvre des DUTP. Les systèmes de ce type présentent des avantages certains pour la gestion des ressources côtières. Mais lorsqu'on les applique à partir d'une décision expresse et non plus par tradition, il est indispensable de prendre quelques précautions simples. Premièrement, il faut procéder à une analyse attentive des parties concernées avant d'attribuer des privilèges d'accès. Au Chili, les premiers arrivés étaient les premiers servis, ce qui semblait raisonnable pour les caletas du centre du pays, mais pas dans d'autres contextes (comme la baie d'Ancud) où il y avait une multitude d'utilisateurs sur les mêmes lieux de pêche ; et certains groupes d'utilisateurs étaient mal organisés et mal informés. Deuxièmement, il est important de prévoir des mécanismes d'information en retour, réguliers et participatifs, afin d'évaluer et de corriger le système au fil du temps, en prenant en compte les diverses valeurs sociétales, en tirant les leçons de la pratique et en s'adaptant aux réalités mouvantes. 3

Pour plus d'information



<http://www.fao.org/docrep/003/T0507F/T0507F00.htm>

Droits d'usage territoriaux dans les pêcheries maritimes : définitions et conditions

[icsf.net/icsf2006/jspFiles/cedepesca/](http://www.icsf.net/icsf2006/jspFiles/cedepesca/)

Pêche durable et moyens d'existence en Amérique latine : Consolider et assurer des droits d'accès et d'usage pour la pêche artisanale

http://www.fao.org/fishery/countrysector/FI-CP_CL/es

FAO - Profils des pêches et de l'aquaculture : Chili (en espagnol)

www.subpesca.cl

Chili - Sous-secrétariat à la pêche

Un grand rassembleur

Harekrishna Debnath (1949 - 2009)

Né le 16 octobre 1949, décédé le 30 décembre 2009, Harekrishna Debnath était aussi un communicateur et stratège profondément humain

L'année 2010 commençait par une triste nouvelle pour le monde de la pêche en Inde. Harekrishna Debnath, Président du Forum national des pêcheurs (NFF) était décédé. En 1989, il avait rejoint le combat pour la défense des droits des communautés du littoral, pour *protéger les eaux, protéger la vie* (selon le slogan de la marche organisée par le NFF tout au long des côtes indiennes). Très vite, il mettait son engagement politique, la perspicacité de ses analyses et son habileté stratégique au service des petits pêcheurs du Bengale occidental, dispersés et marginalisés, pour les organiser au sein du Paschim Bengal Matsyajibi Forum. C'est au cours de ces années que j'ai appris à connaître Harekrishna. Il m'a emmené dans les Sundarbans afin que je puisse constater directement la situation des pêcheurs. Durant ce voyage, deux choses apparaissaient clairement : sa détermination pour faire en sorte que cette population trouve sa place dans le mouvement de développement du Bengale, sa capacité à se faire accepter par ces gens qui attendaient assurément un leader capable d'exprimer leurs doléances et de les faire entendre au reste de la société. Harekrishna a fait tout cela, brillamment, à la fois grâce à sa bonne réputation auprès de la Direction des pêches de cet État et au réseau de soutiens qu'il tissait dans la région. C'est ainsi que des situations préjudiciables aux pêcheurs et qui seraient passées inaperçues (l'interdiction de la pêche d'hiver sur l'île de Jambudwip, l'installation d'une centrale nucléaire à Haripur...) ont été connues dans l'ensemble du pays.

Au cours des neuf mois pendant lesquels il a livré bataille contre le cancer qui le dévorait, des gens de tous milieux sont venus lui rendre visite, ont écrit à son sujet. Témoignages évidents des appuis qu'il avait

su réunir. Jusqu'au bout, alors qu'il avait du mal à respirer et à parler, il disait que la lutte devait continuer, que tous ses amis devaient faire avancer les choses.

En tant que président du NFF, il assumait la difficile tâche de maintenir l'unité de cette fédération nationale. Il s'en sortait avec la dextérité d'un maître-artisan, en tenant compte des différentes façons de voir tout en ne perdant pas de vue les objectifs nationaux du mouvement. La longue marche sur les côtes indiennes qu'il conduisit en 2008 (*Sauvons la côte, sauvons les pêcheurs*) dénonçait les effets des politiques mondiales sur les communautés locales et soulignait la nécessité d'une consolidation de la base du mouvement, affaiblie au fil des années.

...Sa détermination pour faire en sorte que cette population trouve sa place dans le mouvement de développement du Bengale...

Pour Harekrishna, il fallait s'occuper de ces énormes défis malgré la maladie et ses conséquences.

En 1994, il avait pris la parole lors d'une séance de la Conférence des Nations unies sur les stocks de poisson. Il attirait l'attention sur le sort de millions de gens de la côte qui étaient en voie de marginalisation à travers le monde sous l'effet des nouvelles politiques officielles de développement. Harekrishna était un excellent orateur, capable de mélanger un contenu solide et le style littéraire si caractéristique du bengali.

Lors de notre dernière rencontre, il m'a embrassé dans les larmes en disant : « J'ai fait plusieurs erreurs, mais j'ai donné tout ce que j'ai pu au mouvement des pêcheurs.

À la mémoire du défunt, par **Nalini Nayak**
(nalini.nayak@gmail.com) Membre de l'ICSF

Un leader amical

Harekrishna Debnath, décédé le 30 décembre dernier, était à la fois un remarquable organisateur, un communicateur et un stratège au grand cœur. Il était né le 16 octobre 1949 à Charfasson, district de Bhola, dans ce qui était alors le Pakistan oriental. Bhola est la plus grande île de l'actuel Bangladesh. Fils d'instituteur, Harekrishna poursuit ses études jusqu'à l'obtention d'un diplôme de second cycle en physique à l'Université de Dhaka. Il milite comme étudiant dans la Ligue Awami avant de s'installer en 1973 en Inde, où il défend avec constance les droits des réfugiés venus du Bangladesh.

Harekrishna s'est associé au mouvement des pêcheurs indiens il y a deux décennies, dans le cadre du NFF (Forum national des pêcheurs), à l'occasion de sa longue marche (*Protégeons la côte, protégeons la vie*) sur le littoral. Dans le pays, c'était la première campagne de sensibilisation à la dégradation de la zone côtière du fait de la pollution et de la destruction des habitats.

Toute sa vie, Harekrishna a lutté sans relâche pour les droits des communautés de pêcheurs. En 1996, devenu l'un des responsables du NFF, il milite vigoureusement pour la suppression de la politique des entreprises conjointes du gouvernement central qui autorisait les activités de navires étrangers dans la ZEE indienne. Il milite aussi contre les déguerpissements forcés des communautés de pêche traditionnelles face au développement industriel et à l'expansion de l'aquaculture. Il milite contre la perte des moyens de subsistance chez les pêcheurs traditionnels du fait des mesures imposées pour la protection des forêts, de la vie sauvage, des tortues. Il milite pour que les pêcheurs détenus en Inde, au Pakistan et au Sri Lanka pour avoir passé la frontière et opéré dans les eaux territoriales du voisin soient traités avec humanité.

La campagne nationale qu'il a menée en 2008 contre le projet de nouvelle Notification (arrêté) portant sur l'aménagement des zones côtières a conduit le gouvernement

Mes jours sont maintenant comptés mais le mouvement doit continuer. Nous avons besoin de vous tous autour de nous dans cette lutte ».

C'était très éprouvant de le voir s'en aller. Il pensait qu'il lui restait beaucoup à dire et à faire. Conscient des difficultés qu'il avait rencontrées pour organiser les pêcheurs, il était persuadé que l'État devait faire quelque chose afin d'aider le secteur non organisé. Malheureusement, Hanrekrishna n'a pas mis par écrit ce qu'il avait en tête. C'est une perte, car je suis persuadée que ses réflexions sur le monde de la pêche, fidèles du point de vue des communautés, auraient eu un intérêt historique et littéraire certain.

Harekrishna a consacré sa vie à lutter pour les petits pêcheurs marginalisés. Je ne peux maintenant que saluer tout ce qu'il a fait en ce sens. C'est pour moi un honneur de l'avoir bien connu. 

à faire marche arrière. Les communautés traditionnelles étaient opposées à ce projet et, à la suite de cette campagne, il fut décidé de mener des consultations avec toutes les parties concernées pour débattre d'une réglementation plus appropriée dans ce domaine.

Tout en mobilisant au niveau national les communautés de pêcheurs pour la protection de leur droit à la vie et à des moyens de subsistance, Harekrishna était engagé avec Thomas Kocherry dans la fondation du Forum mondial des travailleurs de la pêche (WFF), en 1997.

Harekrishna aimait faire appel aux dispositions des instruments juridiques internationaux pour servir partout dans le monde les intérêts des petits pêcheurs traditionnels. Pour cela il était en contact avec les organismes concernés des Nations unies.

Harekrishna avait en tête la vision d'un développement durable des communautés de petits pêcheurs traditionnels, par-delà les frontières nationales. Il s'intéressait aux divers

aspects sociaux qui touchaient les apopulations tribales, autochtones, déplacées ou réfugiées.

Harekrishna était un leader national pour les pêcheurs traditionnels. Il était le Président du NFF lorsqu'il a rendu son dernier souffle, le 30 décembre 2009. Même après la révélation de son cancer aux poumons, il continuait à travailler sur diverses questions concernant ces populations.

Les communautés de pêcheurs traditionnels de l'Inde et d'autres groupes défavorisés ont perdu un organisateur, un penseur aux qualités remarquables, un communicateur, un stratège. Avec sa disparition, le monde de la pêche a perdu un leader amical qui pouvait rapprocher des idées, des endroits, des actions, avec humanité et dans l'intérêt de toutes les parties.

—Hommage au défunt,
par Sebastian Mathew (icsf@icsf.net),
Conseiller pour les programmes à l'ICSF

ICSF



Harekrishna Debnath a consacré sa vie à la défense des petits pêcheurs marginalisés. Il a dit et répété que ce mouvement devait continuer

For more



www.coastalcampaign.page.tl/Home.htm
Sauvons la côte, sauvons les pêcheurs

ESPÈCES MENACÉES

Le commerce du thon rouge ne sera pas interdit

La conférence des Parties à la CITES (Convention internationale sur le commerce des espèces sauvages menacées) qui se tenait à Doha a rejeté la proposition européenne visant à interdire la commercialisation du thon rouge de l'Atlantique. En septembre 2009, la Commission européenne avait décidé de demander aux États membres d'appuyer la proposition de la principauté de Monaco pour une inscription du thon rouge à l'Annexe I de la CITES, ce qui en aurait interdit le commerce international jusqu'à ce que les stocks ne soient plus en danger. Dans un premier temps,

l'Espagne, l'Italie, la France et la Grèce (qui possèdent d'importantes flottes de pêche) souhaitent que des mesures transitoires soient prises pour permettre aux pêcheurs de s'adapter à l'interdiction.

Le Japon, le Canada, plusieurs pays de la Ligue arabe, notamment, ont voté contre l'inscription, disant que le problème de l'amenuisement de cette ressource serait mieux traité dans le cadre des organismes régionaux de gestion des pêches, par exemple l'ICCAT (Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique), et que de toute

façon une interdiction ne mettrait pas fin à cette pêche.

Seuls les États-Unis, la Norvège et le Kenya ont appuyé la proposition première d'interdiction immédiate. L'UE demandait d'attendre jusqu'en mai 2011 pour donner aux autorités le temps de prendre des mesures correctives. L'amendement présenté par l'UE et Monaco a été rejeté par 68 voix contre (avec 20 voix pour et 30 abstentions) « dans un contexte de grande confusion quant aux procédures de vote et de satisfaction et de frustration mélangées parmi les participants », selon une déclaration de la CITES.

La Commission européenne s'est dite « déçue par ce résultat » et espère maintenant que l'ICCAT « prendra ses responsabilités pour faire en sorte que les stocks soient gérés de manière durable ».

Les organisations écologistes ont aussitôt déploré cet échec et dit que le thon rouge est désormais « sur la voie de l'extinction ». Olivier Knowles, chargé de la campagne de Greenpeace International sur les océans, regrette que l'avenir de cette espèce soit confié à l'ICCAT qui est, selon lui, « la véritable responsable de la triste situation du thon rouge aujourd'hui ».

Source : EurActiv.com
<http://www.euractiv.com/en/sustainability/un-rejects-banbluefin-tuna-news-355611>

50

PROFIL ORGANISATIONNEL

Le Forum national des pêcheurs (NFF)

Le NFF, créé en 1978, est une fédération nationale d'unions syndicales et de diverses organisations de travailleurs de la pêche en Inde. Il a été officiellement déclaré en tant que syndicat en 1985. Sa formation était le résultat direct des luttes menées par les pêcheurs du littoral à la fin des années 1970, dans un contexte de conflits entre les pêcheurs traditionnels et artisans et les chalutiers mécanisés qui faisaient leur apparition.

Le NFF a depuis continué à exprimer les doléances et revendications de ce secteur ; il a gagné en force et en influence dans les États concernés et au niveau national. Le combat des pêcheurs a pris une ampleur nationale en 1989 avec la longue marche vers Kanyakumari (Protégeons les eaux, protégeons la vie). Deux cortèges, l'un partant de Mumbai, l'autre de Kolkata, convergèrent sur Kanyakumari à l'extrême pointe sud du pays. Les pêcheurs et leurs partisans

avaient longé le littoral, s'arrêtant dans des localités où on s'était organisé pour cette marche afin de diffuser le message : il faut protéger les fragiles écosystèmes aquatiques sur lesquels repose la vie des pêcheurs.

Le NFF a fait énergiquement campagne contre le projet de Notification (arrêté) relatif à l'aménagement de la zone côtière (CMZ) préparé par le Ministère de l'environnement et des forêts (suite aux recommandations de la Commission Swaminathan) et qui devait remplacer la Notification de 1991 relative à la réglementation de la zone côtière (CRZ). Pendant deux mois, une yatra (longue marche) qui avait pour slogan Macchimar Adhikar Rashtriya Abhiyan (Sauvons la côte,

sauvons les pêcheurs), a longé les côtes indiennes, partant du Kutch au nord-ouest pour atteindre Kolkata au sud-est. Chemin faisant, les pêcheurs mobilisaient des soutiens pour une meilleure application de la première Notification (CRZ) et pour le rejet de la seconde (CMZ). En juin 2009, le gouvernement central abandonnait effectivement ce projet.

Actuellement, le NFF organise des ateliers régionaux et dans le cadre des États concernés sur une nouvelle loi pour la réglementation et la gestion des pêches maritimes dans la ZEE (zone économique exclusive) indienne. Le NFF fait partie du Conseil national de développement des pêches. Il milite aussi en faveur d'une législation nationale pour se conformer aux dispositions de la Convention de l'Organisation internationale du travail sur le travail dans la pêche (2007).



TRAVAIL

La Bosnie-Herzégovine ratifie la Convention sur le travail dans le secteur de la pêche (2007)

Ce pays est le premier Membre de l'OIT à ratifier cette convention (n° 188) qui révisé et modernise de façon intégrée la plupart des instruments existants de l'OIT relatifs à la pêche, qui fournit un cadre réglementaire moderne et souple portant sur les opérations de pêche à grande échelle tout en tenant compte aussi des préoccupations de la pêche artisanale.

Ce texte entrera en vigueur 12 mois après que les ratifications de dix Membres comprenant huit États côtiers ont été enregistrées par le Directeur général du Bureau international du travail.

Source : OIT

STATISTIQUES DES PÊCHES

Asie-Pacifique : pêches de capture continentales

En 2007, la production totale des pêches de capture continentales a, pour la première fois, dépassé les 10 millions de tonnes. Les pays en développement représentaient plus de 94 % de ce chiffre en 2004 et près de 91 % en 2006. La Chine est le premier producteur, suivie par le Bangladesh et l'Inde, et leur production combinée dépasse les 40 % de la production mondiale connue dans ce secteur.

Les pêches de capture en eaux intérieures dans la région Asie-Pacifique sont assurément parmi les plus importantes du monde. Elles nourrissent et emploient des millions de gens dans les campagnes, le long des cours d'eau à travers l'Asie de l'Est, du Sud-Est et du Sud. Le caractère massif et dispersé des activités de pêche dans ce secteur pose problème aux systèmes d'information et de collecte des données depuis les années 1700, début des notes d'archives sur le sujet.

D'après les données disponibles, il y a eu une tendance à la hausse dans la production des pêches continentales mondiales et régionales sur la période 1950-2007. Mais quand on étudie les statistiques agrégées, on ne sait pas au juste s'il s'agit d'une augmentation générale de la production des pêches intérieures

dans tous les pays ou d'une augmentation forte et ponctuelle dans certains pays seulement. Par ailleurs, on est fréquemment confronté à l'absence de déclaration ou à des sous-déclarations à cause du caractère diffus et de la modestie des pêcheries individuelles. On convient plus ou moins que les pêches continentales peuvent continuer à augmenter ou à maintenir leurs rendements dans

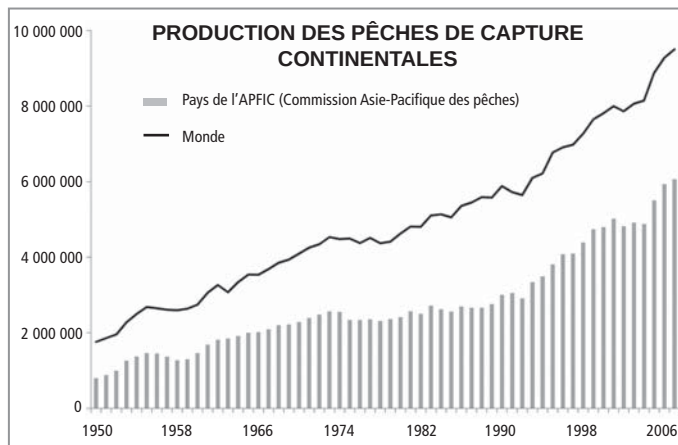
petites, à recrutement plus rapide situées plus bas dans la chaîne alimentaire.

Il peut y avoir plusieurs raisons à la déclaration de chiffres de production en augmentation. L'alevinage, le développement dans les pêcheries continentales peuvent accroître de façon importante cette production et donner lieu à des déclarations favorables. Il est également fréquent que des

(production énergétique, irrigation, consommation domestique, loisirs...). Il en résulte que l'aspect production de poissons n'est pas toujours très remarqué et qu'on ne consacre pas beaucoup de moyens à la collecte d'informations ou la gestion sur cette activité. Les pêches occasionnelles ou de loisir sont fréquemment délaissées par les statistiques. Très souvent les captures classées sous « poisson d'eau douce-NCA (non compris ailleurs) » dépassent les 50 % des captures totales, comme en 2006, et les 74 % pour la région Asie-Pacifique. Il est donc indispensable de comprendre les facteurs divers et complexes et le contexte particulier des pays et des pêcheries qui interagissent dans la production des pêches de capture intérieures. Il faut savoir aussi que ce secteur est particulièrement important pour fournir moyens de subsistance et nourriture aux populations. On placera donc cette problématique dans une vision globale de la gestion des pêches continentales (c'est-à-dire dans une démarche écosystémique).

Source : *An Analysis of*

Historical National Reports of Inland Capture Fishery Statistics in the Asia-Pacific Region (1950-2007), par David Lamer et Simon Fungi-Smith. FAO, RAP PUBLICATION, 2009/18



un contexte d'accroissement de la pression de pêche. Mais on observe une tendance à descendre dans l'assemblage ichthyologique, et à prendre donc des espèces plus

pêcheries fondées sur des élevages bien gérés soient classées dans les pêches de capture au lieu de l'aquaculture. Les ressources en eau douce servent à de multiples usages

ANNONCE

Les vendeuses de poissons en Inde : livret d'information

Dans les pêcheries et les communautés de pêcheurs de l'Inde, les femmes tiennent une place essentielle. Elles ne sont, pour cela, ni reconnues ni soutenues. Elles sont particulièrement présentes dans les activités après capture, et approvisionnent toute une gamme de consommateurs. Quels sont leurs problèmes habituels ? Comment sont-elles organisées pour tenter de les résoudre ? Quelles sont les initiatives marquantes prises par les pouvoirs publics ou des Ong pour les aider ? À quels moyens politiques peuvent-elles avoir recours pour que leur situation dans les pêcheries s'améliore ? Voilà un certain nombre de questions auxquelles ce petit livre tente de répondre.

Dans la première partie, on trouve des informations sur la vente du poisson, sur les difficultés des vendeuses, sur la façon dont elles sont organisées pour protéger leurs moyens de subsistance. La deuxième partie est divisée en trois sections. La première décrit des mesures et initiatives spécifiques prises par l'Administration centrale des pêches et les directions des pêches des divers États de l'Union indienne, par les instituts centraux de recherche, par des organismes intergouvernementaux dans le domaine des opérations après capture. La seconde analyse les dispositions de la Politique nationale sur les vendeurs de rue en milieu urbain et ses répercussions pour les vendeuses. La troisième fait de même pour la Loi de 2008 sur la sécurité sociale des travailleurs non organisés, pour ce qui concerne les vendeuses de poissons.

<http://indianfisheries.icsf.net/icsf2006/jspFiles/indianFisheries/womenInFisheries.jsp>

PUBLICATIONS

Partager l'océan : histoires de science, de politique et de propriété dans la plus ancienne industrie de l'Amérique

De Michael Crocker. Photographies de Rebecca Hale, Tilbury House Éditeur, et Northwest Atlantic Marine Alliance, Maine, États-Unis, 134 p., 2008

Cet ouvrage décrit comment une idéologie partagée par des fonctionnaires du Service national des pêches maritimes des États-Unis et par des environnementalistes classiques a, de façon paradoxale, entretenu la crise écologique et conduit à une répartition injuste des droits d'accès aux pêcheries. Il s'efforce de démonter toute l'influence que peuvent avoir certaines valeurs sociales opposées sur la crise des pêches et évidemment sur la problématique des ressources naturelles. Dans une démarche participative pour le changement, la Northwest Atlantic Marine Alliance (NAMA) a travaillé avec des pêcheurs, des environnementalistes et des décideurs politiques pour parvenir à une vision partagée de l'avenir.

VERBATIM

Partout le hasard offre ses chances. Laisse tout le temps traîner ton hameçon : là où tu t'y attends le moins, il y aura un poisson.

—OVIDE, POÈTE LATIN (43 AVANT JC-17 APRÈS JC)

INFOLOG : NOUVEAUTÉS À L'ICSF

Le Centre de documentation de l'ICSF (dc.icsf.net) propose divers supports d'information qui sont régulièrement mis à jour. Voici quelques nouveaux arrivés :

Vidéos

Résister à l'invasion du littoral, documentaire de K. P. Sasi, 52 min.

Documentaire sur les modifications envisagées dans la législation relative au littoral en Inde. L'objectif est de remplacer la Notification (arrêté) portant réglementation de la zone côtière par une nouvelle notification relative cette fois à l'aménagement de la zone côtière. Cela ouvrirait la voie à toutes sortes d'opérateurs : industries polluantes, établissements touristiques, extraction de sable, y compris dans la mer. L'écologie de cet environnement et l'existence même des communautés de pêcheurs sont menacées. Face au danger, les pêcheurs indiens font de la résistance.

Farmed Salmon Exposed (Saumon d'élevage : l'envers du décor)

Le réalisateur canadien Damien Gillis a produit pour l'association Pure Salmon Campaign ce documentaire qui expose les problèmes créés par les élevages industriels de saumons. Divers témoins viennent parler des dégâts environnementaux et socio-économiques causés par cette activité, y compris dans des pays du Sud où communautés de pêcheurs et stocks halieutiques subissent les conséquences d'une gestion des élevages qui laisse à désirer.

Publications

Menés en bateau : Rapport sur les accords de pêche de l'UE en Afrique de l'Ouest

Les accords de partenariat dans le domaine de la pêche permettent à l'Union européenne (UE) d'acheter des droits de pêche à d'autres pays, notamment en Afrique de l'Ouest. Dans le cadre de ces partenariats, l'UE doit en principe contribuer au développement durable dans l'État partenaire. L'Association suédoise pour la protection de la nature a interviewé des pêcheurs, des fonctionnaires, des représentants des pouvoirs publics en Afrique de l'Ouest et en Europe. Il apparaît que cet aspect des partenariats est une illusion. Les fonds ne parviennent pas aux objectifs recherchés, les stocks s'amenuisent et l'existence des travailleurs de la pêche dans les pays contractants est plus difficile que jamais. La Commission européenne reconnaît ces échecs (dont la Suède est aussi complice), et elle incite toutes les parties prenantes à contribuer activement au développement d'une politique de la pêche réformée pour 2012. Ce rapport décrit également comment il serait possible de parvenir à des partenariats responsables.

Rapport de la Conférence mondiale sur les pêches artisanales - Pour une pêche artisanale durable : associer la pêche responsable au développement social. Bangkok, Thaïlande, 13-17 octobre 2008. FAO, Rapport sur les pêches et l'aquaculture n° 91.

Ce rapport fournit un résumé des présentations, des déclarations des groupes spéciaux et des débats des groupes de travail de la Conférence mondiale sur la pêche artisanale. Cette conférence a identifié plusieurs approches essentielles pour assurer une pêche artisanale durable, intégrant le développement social, culturel et économique, traitant les questions liées aux droits d'accès et d'utilisation des ressources en suivant les principes des droits humains, et reconnaissant les droits des populations autochtones.

ANNONCES

RÉUNIONS

Trentième Symposium annuel sur la biologie et la conservation des tortues marines de la Société internationale pour la conservation des tortues marines, Goa, Inde 27-29 avril 2010

Cette réunion a pour objectif d'explorer le monde des tortues dans leur relation avec leur environnement. Il est également prévu un forum sur les pêches qui débattera donc de diverses interactions mettant en jeu les opérations de pêche et la

préservation des tortues, et également de la recherche dans ce domaine.

Conférence mondiale sur l'aquaculture 9-12 juin 2010

TDix ans après la Conférence du Millénaire, avec un secteur aquacole qui fournit désormais près de 50 % du poisson consommé à travers le monde, la FAO organise, en partenariat avec le NACA (Réseau des centres d'aquaculture de la région Asie-Pacifique) et la Direction des pêches de la Thaïlande, une Conférence mondiale sur

l'aquaculture 2010 pour faire un état des lieux et définir les défis et les opportunités pour l'avenir. Elle constituera un forum mondial propice à l'établissement d'un consensus en faveur du développement durable d'une aquaculture au service des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Conférence d'évaluation de l'Accord des Nations unies sur les stocks de poissons...
New-York, 24-28 mai 2010

<http://www.un.org/depts/los/index.htm>

SITES WEB

Organisation des ligneurs seychellois

Pour promouvoir des techniques de pêche responsables et la durabilité de la ressource, les ligneurs seychellois ont lancé un Programme de labels. En partenariat avec la Direction des pêches du pays et le Bureau des normes, un code de conduite, précisant un certain nombre de critères et d'exigences, a été établi

<http://seychelles-hookandlinefishermen.org/>

FLASHBACK

Pour une stratégie globale et cohérente

Ayant fait au moins 300 000 morts (ou disparus et présumés décédés) dans onze pays de l'océan Indien, le tsunami du 26 décembre 2004 est certainement l'une des plus grosses catastrophes naturelles de l'histoire récente. On estime que les dégâts causés aux habitations, aux bateaux de pêche, aux terres agricoles, aux infrastructures et au matériel dépassent les 13,5 milliards de dollars. Les populations de pêcheurs, particulièrement vulnérables, ont beaucoup souffert : le quart des décès selon la FAO.

Aux niveaux local, national, international, l'opinion publique s'est formidablement exprimée. On a assisté à une mobilisation massive de bénévoles, des ressources du voisinage et du pays tout entier pour apporter une aide d'urgence aux victimes. La communauté internationale a aussi réagi rapidement en apportant son soutien et en promettant d'en faire plus. Il faut espérer que ces engagements seront tenus.



Il est essentiel que

l'aide soit dispensée de telle sorte que les conditions de vie des personnes touchées s'améliorent durablement. Les organisations d'agriculteurs et de pêcheurs et les Ong qui participent aux actions régionales et internationales de reconstruction ont publié des déclarations destinées à préciser les orientations souhaitables des programmes d'aide, les principes et les stratégies à appliquer pour que les gens retrouvent des moyens d'existence durables. Il est indispensable que les communautés victimes du tsunami, et tout particulièrement les éléments les plus vulnérables, puissent participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes de reconstruction.

Pour ce qui est de la pêche, il faudra veiller à ce que les actions menées n'entraînent pas globalement une augmentation des capacités de capture. Le danger est bien réel, particulièrement là où la coordination de l'aide est insuffisante et où il n'existe pas de lignes directrices bien établies pour la distribuer. Au bout d'un certain temps, les bons sentiments des donateurs pourraient finalement mettre en danger les moyens d'existence des populations qu'on souhaite pourtant aider. Pour ce qui est de remplacer des bateaux endommagés, on doit aussi faire attention, surtout là où, avant même le tsunami, certains types de bateaux donnaient lieu à des conflits sociaux et provoquaient une surexploitation de la ressource. Très souvent ces bateaux n'arrivaient déjà plus à équilibrer leurs comptes d'exploitation...

— In revue SAMUDRA, n° 40, mars 2005



Citation littéraire

Chanson des pêcheurs d'anchois d'Istanbul

*Oh, je suis pêcheur
Et je pêche à Emirgan
Et je remonte du fond les valeureux anchois
Et je pêche là quoi qu'il arrive
Et ils s'échappent pas souvent
Et ceux que je ramène à terre, je les garde.*

*Regarde dans mon pot à yoghourt
Tu verras, j'en ai pris beaucoup
Même si, une clope au bec, j'ai l'air blasé
Je montre jamais mon plaisir
Même quand la ligne est bien tendue
Comme si huit d'un coup c'était tous les jours.*

Oh, cet hamsi est bien costaud
Beaucoup de centimètres de long
Il se tortille diablement pour s'échapper
Mais il sait qu'il est cuit
Quand je le glisse dans mon pot
Car il a rendez-vous chez moi pour le dîner.*

*À la fraîcheur du soir, direction la maison
À Reshitpasha sur la colline
Le pot d'hamsi ballotant sur mes genoux
Je ne suis pas un traîne-savates
Mais pourquoi le bus est plein de monde
Et que personne ne s'assoit près de moi ?*

** anchois*

Hugh Mitchell

